COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi vingt-neuf juin à 20h30 le Conseil Municipal de la Ville de Coutances, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Yves LAMY, Maire de Coutances.

L'ordre du jour sera le suivant :

N°1. Désignation d'un secrétaire
N°2. Approbation du compte rendu du 27 avril 2017
N°3. Lecture des décisions
N°4. Présentation du rapport d'analyse des comptes administratifs
N°5. Compte de gestion 2016 du budget principal
N°6. Compte administratif 2016 du budget principal
N°7. Compte administratif 2016 du budget principal – affectation définitive des résultats
N°8. Compte de gestion 2016 du budget assainissement
N°9. Compte administratif 2016 du budget assainissement
N°10. Compte administratif 2016 du budget assainissement – affectation définitive des résultats
N°11. Compte de gestion 2016 du budget eau
N°12. Compte administratif 2016 du budget eau
N°13. Compte administratif 2016 du budget eau – affectation définitive des résultats
N°14. Compte de gestion 2016 du budget EHPAD
N°15. Compte administratif 2016 du budget EHPAD
N°16. Compte administratif 2016 du budget EHPAD – affectation définitive des résultats
N°17. Compte de gestion 2016 du budget OPERADELOT
N°18. Compte administratif 2016 du budget OPERADELOT
N°19. Compte administratif 2016 du budget OPERADELOT – affectation définitive des résultats
N°20. Budget EHPAD – décision modificative n°1
N°21. Refinancement d'un emprunt sur le budget de l'EHPAD
N°22. Création d'un budget annexe pour le camping
N°23. Budget annexe camping – budget primitif 2017
N°24. Tarifs du camping
N°25. Projet de tiers-lieu
N°26. Subventions exceptionnelles
N°27. Affiliation à l'ANCV
N°28. Tarifs de taxe locale sur la publicité extérieure
N°29. Tarification des prestations techniques et humaines des services municipaux
N°30. Modification du tableau des emplois
N°31. Bilan foncier et immobilier 2016
N°32. Convention de mutualisation de la commission intercommunale d'accessibilité

N°33. Rapport DSU
N°34. Vente de terrain à la SA HLM du Cotentin
N°35. Concession de distribution de gaz naturel – rapport annuel 2016
N°36. Service public de distribution d'eau potable – rapport annuel 2016
N°37. Extension du magasin LIDL et travaux sur le réseau moyenne tension – Convention d'occupation du domaine public
N°38. Transport urbain – Choix du mode de gestion
N°39. Transport urbain – création de la commission DSP
N°40. Subvention ravalement de Façades
Questions diverses

PRESENTS :
Yves LAMY, Sylvie PASERO, Jean-Dominique BOURDIN, Josette LEDUC, Nadège DELAFOSSE, Jean-Manuel COUSIN, Sophie LAINÉ, Etienne SAVARY, Denis BOURGET, Maurice-Pierre ROBIN, Christian LESAUVAGE, Christine ROBIN, Alain SALMON, Catherine MARTINEL, Pascal LANGLOIS, Françoise GODIN, Jean-Pierre RAPILLY, Catherine LEBLANC, Didier FREMOND, Caroline GALLET-MOREEL, Didier FEUILLET, Christelle TOUATI, Didier LEFEVRE.

PROCURATIONS :
Madame Maud LE MIERE a donné procuration à Monsieur Jean- Manuel COUSIN.
Madame Anne-Sophie DESCHAMPS-BERGER a donné procuration à Monsieur Jean- Dominique BOURDIN
Monsieur Hocine HEFSI a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre RAPILLY
Madame Delphine FOURNIER a donné procuration à Madame Caroline GALLET-MOREEL

ABSENTS EXCUSES : Xia LEPERCHOIS, Isabelle LEGRAVEY

N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Catherine MARTINEL, désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

N° 2– APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 avril 2017

Le compte rendu de la séance de conseil municipal en date du 27 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

N° 3– LECTURE DES DECISIONS

Pas de remarques particulières.

N° 5 - COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal de la Ville de Coutances établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 615 363,87	11 663 480,16	18 278 844,03
Titres de recette émis (b)	1 419 376,01	10 060 086,47	11 479 462,48
Réductions de titres (c)	57 602,71	13 525,21	71 127,92
Recettes nettes (d = b - c)	1 361 773,30	10 046 561,26	11 408 334,56
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 615 363,87	11 663 480,16	18 278 844,03
Mandats émis (f)	2 430 039,46	8 751 599,52	11 181 638,98
Annulations de mandats (g)	4 192,55	104 421,71	108 614,26
Depenses nettes (h = f - g)	2 425 846,91	8 647 177,81	11 073 024,72
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 399 383,45	335 309,84
(h - d) Déficit	1 064 073,61		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	116 939,44	0,00	-1 064 073,61	0,00	-947 134,17
Fonctionnement	1 939 210,15	351 719,99	1 399 383,45	0,00	2 986 873,61
TOTAL I	2 056 149,59	351 719,99	335 309,84	0,00	2 039 739,44

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget principal de la Ville de Coutances établi par Madame la Trésorière Principale.

Ainsi fait et délibéré.

N° 6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Principal de la Ville de Coutances, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion.
La synthèse de l'exécution budgétaire 2016 du budget est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget Total 2016 (crédits votés + crédits de cessions)	Compte administratif 2016	
Opérations réelles	Ch.	011	**Charges à caractère général**	**2 014 969,00 €**	**1 558 091,82 €**	
	Ch.	012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**4 290 474,00 €**	**4 160 387,10 €**	
	Ch.	014	**Atténuations de produits**	**281 351,00 €**	**280 351,00 €**	
	Ch.	65	**Autres charges de gestion courante**	**2 035 257,68 €**	**2 035 257,68 €**	
	Ch.	66	**Charges financières**	**112 795,71 €**	**110 363,02 €**	
	Ch.	67	**Charges exceptionnelles**	**10 300,00 €**	**1 606,84 €**	
				8 745 147,39 €	**8 146 057,46 €**	
Opérations d'ordre	*Ch.*	*023*	*Virement à la section d'investissement*	*2 408 970,77 €*		
	Ch.	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*509 362,00 €*	*501 120,35 €*	*Dont + 15 400 euros de crédits de cessions non soumis au vote*
				2 918 332,77 €	*501 120,35 €*	

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**11 663 480,16 €**	**8 647 177,81 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Budget Total 2016 (crédits votés + crédits de cessions)	Compte administratif 2016	
Opérations réelles	Ch.	002	**Excédent de fonctionnement reporté**	**1 587 490,16 €**	**1 587 490,16 €**	
	Ch.	013	**Atténuations de charges**	**82 500,00 €**	**86 417,59 €**	
	Ch.	70	**Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises**	**645 148,00 €**	**641 717,40 €**	
	Ch.	73	**Impôts et taxes**	**3 904 587,00 €**	**3 941 106,06 €**	
	Ch.	74	**Dotations et participations**	**4 753 478,00 €**	**4 751 473,99 €**	
	Ch.	75	**Autres produits de gestion courante**	**525 920,00 €**	**521 544,98 €**	
	Ch.	76	**Produits financiers**		**16,50 €**	
	Ch.	77	**Produits exceptionnels**	**54 357,00 €**	**77 045,61 €**	*Dont + 15 400 euros de cré de cessions non soumis a vote*
				11 553 480,16 €	**11 606 812,29 €**	
Opérations d'ordre	*Ch.*	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*110 000,00 €*	*27 239,13 €*	
				110 000,00 €	*27 239,13 €*	

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**11 663 480,16 €**	**11 634 051,42 €**

Résultat d'exécution Section de fonctionnement 2016	2 986 873,61 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget Total 2016 (crédits votés + crédits de cessions)	Compte administratif 2016
Opérations réelles	Ch.	16	**Emprunts et dettes assimilées**	**270 000,00 €**	**268 489,57 €**
	Ch.	20	**Immobilisations incorporelles**	**48 756,00 €**	**19 266,00 €**
	Ch.	204	**Subventions d'équipement versées**	**692 559,88 €**	**540 278,05 €**
	Ch.	21	**Immobilisations corporelles**	**1 696 812,40 €**	**448 759,11 €**
	Ch.	23	**Immobilisations en cours**	**3 645 235,59 €**	**1 121 815,05 €**
	Ch.	27	**Autres immobilisations financières**	**152 000,00 €**	
				6 505 363,87 €	**2 398 607,78 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*110 000,00 €*	*27 239,13 €*
				110 000,00 €	*27 239,13 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**6 615 363,87 €**	**2 425 846,91 €**
Restes à réaliser - Dépenses d'investissement		*676 374,28 €*

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Budget Total 2016 (crédits votés + crédits de cessions)	Compte administratif 2016	
Opérations réelles	Ch.	001	**Excédent d'investissement**	**116 939,44 €**	**116 939,44 €**	
	Ch.	10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**599 719,99 €**	**622 342,07 €**	
	Ch.	13	**Subventions d'investissement**	**431 858,00 €**	**169 015,17 €**	
	Ch.	16	**Emprunts et dettes assimilées**	**2 505 113,67 €**	**69 295,71 €**	
	Ch.	024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**43 400,00 €**		*Dont - 15 400 euros de cré de cessions non soumis a vote*
				3 697 031,10 €	**977 592,39 €**	
Opérations d'ordre	*Ch.*	*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 408 970,77 €*		
	Ch.	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*509 362,00 €*	*501 120,35 €*	*Dont + 15 400 euros de cré de cessions non soumis a vote*
				2 918 332,77 €	*501 120,35 €*	

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**6 615 363,87 €**	**1 478 712,74 €**
Restes à réaliser - Recettes d'investissement		*174 428,33 €*

Résultat d'exécution Section d'investissement 2016 (hors Restes à réaliser)	-947 134,17 €
Solde des restes à réaliser 2016	-501 945,95 €
Résultat de la section d'investissement 2016	**-1 449 080,12 €**
Résultat de clôture 2016	**1 537 793,49 €**

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget principal de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

N° 7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Le budget primitif 2017 du Budget Principal ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2016, les résultats figurant au compte administratif 2016 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 8-1 de la séance du 02 mars 2017).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation définitive des résultats 2016 du Budget Principal, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE COUTANCES - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2016			
Résultats intégrés au Budget Principal 2017			
	Résultats 2016 repris par anticipation au Budget Primitif 2017 (Conseil Municipal du 02/03/2017)	Résultats constatés au compte administratif 2016 - Affectation définitive des résultats	Ecarts
Solde de la section de fonctionnement 2016	2 986 873,61 €	2 986 873,61 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2016	-947 134,17 €	-947 134,17 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2016	-501 945,95 €	-501 945,95 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	1 449 080,12 €	1 449 080,12 €	0,00 €
Report au RI 001	***0,00 €***	***0,00 €***	***0,00 €***
Report au DI 001	***947 134,17 €***	***947 134,17 €***	***0,00 €***
Affectation au compte RI 1068	**1 449 080,12 €**	**1 449 080,12 €**	**0,00 €**
Affectation au compte RF 002	**1 537 793,49 €**	**1 537 793,49 €**	**0,00 €**
Affectation au compte DF 002	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2017 du Budget Principal, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation définitive des résultats 2016 du Budget Principal, dont le détail est indiqué ci-avant.

Ainsi fait et délibéré.

N° 8- COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016 du budget à comptabilité distincte Assainissement de la Ville de Coutances établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	801 543,54	861 825,00	1 663 368,54
Titres de recette émis (b)	381 830,38	867 117,86	1 248 948,24
Réductions de titres (c)	0,00	27 105,27	27 105,27
Recettes nettes (d = b - c)	381 830,38	840 012,59	1 221 842,97
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	801 543,54	861 825,00	1 663 368,54
Mandats émis (f)	312 444,17	748 057,68	1 060 501,85
Annulations de mandats (g)	0,00	40 013,77	40 013,77
Depenses nettes (h = f - g)	312 444,17	708 043,91	1 020 488,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	69 386,21	131 968,68	201 354,89
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASSAINISSEMENT COUTANCES -					
Investissement	-50 595,77	0,00	69 386,21	0,00	18 790,44
Fonctionnement	48 603,86	48 603,86	131 968,68	0,00	131 968,68
Sous-Total	-1 991,91	48 603,86	201 354,89	0,00	150 759,12
TOTAL III	-1 991,91	48 603,86	201 354,89	0,00	150 759,12
TOTAL I + II + III	-1 991,91	48 603,86	201 354,89	0,00	150 759,12

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget à comptabilité distincte Assainissement.

Ainsi fait et délibéré.

N° 9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget à comptabilité distincte Assainissement, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2016 du budget est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	**Ch.**	**011**	**Charges à caractère général**	**322 675,00 €**	**273 127,95 €**
	Ch.	**012**	**Charges de personnel et frais assimilés**	**194 210,00 €**	**184 762,22 €**
	Ch.	**66**	**Charges financières**	**13 700,00 €**	**2 544,09 €**
	Ch.	**67**	**Charges exceptionnelles**	**26 700,00 €**	**21 063,60 €**
				557 285,00 €	**481 497,86 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*023*	*Virement à la section d'investissement*	*68 840,00 €*	
	Ch.	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*235 700,00 €*	*226 546,05 €*
				304 540,00 €	*226 546,05 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**861 825,00 €**	**708 043,91 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	**Ch.**	**70**	**Ventes de produits fabriqués, prestations de services**	**736 820,00 €**	**711 147,25 €**
	Ch.	**74**	**Subventions d'exploitation**	**67 305,00 €**	**71 211,10 €**
				804 125,00 €	**782 358,35 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*57 700,00 €*	*57 654,24 €*
				57 700,00 €	*57 654,24 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**861 825,00 €**	**840 012,59 €**

Résultat d'exécution Section de fonctionnement 2016	131 968,68 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	**Ch.**	**001**	**Déficit d'investissement reporté**	**50 595,77 €**	**50 595,77 €**
	Ch.	**16**	**Emprunts et dettes assimilées**	**80 000,00 €**	**79 909,48 €**
	Ch.	**20**	**Immobilisations incorporelles**	**389 000,00 €**	**12 594,00 €**
	Ch.	**21**	**Immobilisations corporelles**	**40 200,00 €**	**30 641,44 €**
	Ch.	**23**	**Immobilisations en cours**	**108 431,77 €**	**56 029,71 €**
	Ch.	**45**	**Opérations pour comptes de tiers**	**75 616,00 €**	**75 615,30 €**
				743 843,54 €	**305 385,70 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*57 700,00 €*	*57 654,24 €*
				57 700,00 €	*57 654,24 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**801 543,54 €**	**363 039,94 €**
Restes à réaliser - Dépenses d'investissement		*375 369,63 €*

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	**Ch.**	**10**	**Dotations, fonds divers et réserves**	**75 308,86 €**	**75 308,86 €**
	Ch.	**13**	**Subventions d'investissement**	**98 138,00 €**	**47 204,00 €**
	Ch.	**16**	**Emprunts et dettes assimilées**	**247 840,68 €**	
	Ch.	**23**	**Immobilisations en cours**	**100,00 €**	**102,47 €**
	Ch.	**45**	**Opérations pour comptes de tiers**	**75 616,00 €**	**32 669,00 €**
				497 003,54 €	**155 284,33 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*021*	*Virement de la section d'exploitation*	*68 840,00 €*	
	Ch.	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*235 700,00 €*	*226 546,05 €*
				304 540,00 €	*226 546,05 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**801 543,54 €**	**381 830,38 €**
Restes à réaliser - Recettes d'investissement		*70 580,10 €*

Résultat d'exécution Section d'investissement 2016 (hors Restes à réaliser)	18 790,44 €
Solde des restes à réaliser 2016	-304 789,53 €
Résultat de la section d'investissement 2016	**-285 999,09 €**
Résultat de clôture 2016	**-154 030,41 €**

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget à comptabilité distincte Assainissement.

Ainsi fait et délibéré.

N° 10 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Le budget primitif 2017 du Budget Assainissement ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2016, les résultats figurant au compte administratif 2016 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 6-1 de la séance du 02 mars 2017).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation définitive des résultats 2016 du Budget Annexe Assainissement, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE COUTANCES - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2016			
Résultats intégrés au Budget annexe Assainissement 2017			
	Résultats 2016 repris par anticipation au Budget Primitif 2017 (Conseil Municipal du 02/03/2017)	Résultats constatés au compte administratif 2016 - Affectation définitive des résultats	Ecarts
Solde de la section de fonctionnement 2016	131 968,68 €	131 968,68 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2016	18 790,44 €	18 790,44 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2016	-304 789,53 €	-304 789,53 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	285 999,09 €	285 999,09 €	0,00 €
Report au RI 001	***18 790,44 €***	***18 790,44 €***	***0,00 €***
Report au DI 001	***0,00 €***	***0,00 €***	***0,00 €***
Affectation au compte RI 1068	**131 968,68 €**	**131 968,68 €**	**0,00 €**
Affectation au compte RF 002	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Affectation au compte DF 002	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2017 du Budget Assainissement, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation définitive des résultats 2016 du budget à comptabilité distincte Assainissement.

Ainsi fait et délibéré.

N° 11 - COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE EAU

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016 du budget à comptabilité distincte Eau de la Ville de Coutances établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	587 849,11	404 877,00	992 726,11
Titres de recette émis (b)	205 653,46	409 190,89	614 844,35
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	205 653,46	409 190,89	614 844,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	587 849,11	404 877,00	992 726,11
Mandats émis (f)	93 002,96	325 303,17	418 306,13
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	93 002,96	325 303,17	418 306,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	112 650,50	83 887,72	196 538,22
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU COUTANCES -					
Investissement	-270 258,75	0,00	112 650,50	0,00	-157 608,25
Fonctionnement	146 908,39	146 908,39	83 887,72	0,00	83 887,72
Sous-Total	-123 350,36	146 908,39	196 538,22	0,00	-73 720,53
TOTAL III	-123 350,36	146 908,39	196 538,22	0,00	-73 720,53
TOTAL I + II + III	-123 350,36	146 908,39	196 538,22	0,00	-73 720,53

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget à comptabilité distincte Eau de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

N° 12 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE EAU

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget à comptabilité distincte Eau, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2016 du budget est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	**Ch.**	**011**	**Charges à caractère général**	**268 200,00 €**	**266 558,10 €**
	Ch.	**65**	**Autres charges de gestion courante**	**1 000,00 €**	
				269 200,00 €	**266 558,10 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*023*	*Virement à la section d'investissement*	*76 677,00 €*	
	Ch.	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*59 000,00 €*	*58 745,07 €*
				135 677,00 €	*58 745,07 €*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	**Ch.**	**70**	**Ventes de produits fabriqués, prestations de services**	**400 000,00 €**	**406 142,65 €**
	Ch.	**75**	**Autres produits de gestion courante**		**1,31 €**
				400 000,00 €	**406 143,96 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*4 877,00 €*	*3 046,93 €*
				4 877,00 €	*3 046,93 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**404 877,00 €**	**325 303,17 €**

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**404 877,00 €**	**409 190,89 €**

Résultat d'exécution Section de fonctionnement 2016	83 887,72 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	**Ch.**	**001**	**Déficit d'investissement reporté**	**270 258,75 €**	**270 258,75 €**
	Ch.	**16**	**Emprunts et dettes assimilées**	**3 100,00 €**	**3 093,33 €**
	Ch.	**23**	**Immobilisations en cours**	**309 613,36 €**	**86 862,70 €**
				582 972,11 €	**360 214,78 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*4 877,00 €*	*3 046,93 €*
				4 877,00 €	*3 046,93 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**587 849,11 €**	**363 261,71 €**
Restes à réaliser - Dépenses d'investissement		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	**Ch.**	**10**	**Dotations, fonds divers et réserves**	**146 908,39 €**	**146 908,39 €**
	Ch.	**13**	**Subventions d'investissement**	**83 900,00 €**	
	Ch.	**16**	**Emprunts et dettes assimilées**	**221 363,72 €**	
				452 172,11 €	**146 908,39 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*021*	*Virement de la section d'exploitation*	*76 677,00 €*	
	Ch.	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*59 000,00 €*	*58 745,07 €*
				135 677,00 €	*58 745,07 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**587 849,11 €**	**205 653,46 €**
Restes à réaliser - Recettes d'investissement		

Résultat d'exécution Section d'investissement 2016 (hors Restes à réaliser)	-157 608,25 €
Solde des restes à réaliser 2016	0,00 €
Résultat de la section d'investissement 2016	**-157 608,25 €**
Résultat de clôture 2016	**-73 720,53 €**

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget à comptabilité distincte Eau de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

N° 13 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE EAU – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Le budget primitif 2017 du Budget Eau ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2016, les résultats figurant au compte administratif 2016 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 5-1 de la séance du 02 mars 2017).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation définitive des résultats 2016 du Budget Annexe Eau, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE EAU DE LA VILLE DE COUTANCES - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2016			
Résultats intégrés au Budget annexe Eau 2017			
	Résultats 2016 repris par anticipation au Budget Primitif 2017 (Conseil Municipal du 02/03/2017)	Résultats constatés au compte administratif 2016 - Affectation définitive des résultats	Ecarts
Solde de la section de fonctionnement 2016	83 887,72 €	83 887,72 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2016	-157 608,25 €	-157 608,25 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2016	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	157 608,25 €	157 608,25 €	0,00 €
Report au RI 001	***0,00 €***	***0,00 €***	***0,00 €***
Report au DI 001	***157 608,25 €***	***157 608,25 €***	***0,00 €***
Affectation au compte RI 1068	**83 887,72 €**	**83 887,72 €**	**0,00 €**
Affectation au compte RF 002	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Affectation au compte DF 002	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2017 du Budget Eau, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation définitive des résultats 2016 du Budget Annexe Eau de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

N° 14 - COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE EHPAD

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016 du budget à comptabilité distincte EHPAD de la Ville de Coutances établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	279 762,47	215 200,00	494 962,47
Titres de recette émis (b)	106 647,33	190 000,00	296 647,33
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	106 647,33	190 000,00	296 647,33
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	279 762,47	215 200,00	494 962,47
Mandats émis (f)	78 183,63	90 146,32	168 329,95
Annulations de mandats (g)	0,00	7 697,56	7 697,56
Depenses nettes (h = f - g)	78 183,63	82 448,76	160 632,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	28 463,70	107 551,24	136 014,94
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CONSTRUCTION BAT EHPAD					
Investissement	-160 262,47	0,00	28 463,70	0,00	-131 798,77
Fonctionnement	106 647,33	106 647,33	107 551,24	0,00	107 551,24
Sous-Total	-53 615,14	106 647,33	136 014,94	0,00	-24 247,53
TOTAL II	-53 615,14	106 647,33	136 014,94	0,00	-24 247,53
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-53 615,14	106 647,33	136 014,94	0,00	-24 247,53

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget à comptabilité distincte EHPAD de la Ville de Coutances

Ainsi fait et délibéré.

N° 15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE EHPAD

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget à comptabilité distincte EHPAD, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2016 du budget est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	Ch.	011	Charges à caractère général	42 422,74 €	38 202,88 €
	Ch.	66	Charges financières	66 000,00 €	44 245,88 €
	Ch.	67	Charges exceptionnelles	500,00 €	
				108 922,74 €	82 448,76 €
Opérations d'ordre	*Ch.*	*023*	*Virement à la section d'investissement*	*106 277,26 €*	
				106 277,26 €	*0,00 €*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	Ch.	75	Autres produits de gestion courante	195 200,00 €	190 000,00 €
	Ch.	77	Produits exceptionnels	20 000,00 €	
				215 200,00 €	190 000,00 €
Opérations d'ordre					
				0,00 €	*0,00 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**215 200,00 €**	**82 448,76 €**

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**215 200,00 €**	**190 000,00 €**

Résultat d'exécution Section de fonctionnement 2016	107 551,24 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	Ch.	001	Déficit d'investissement reporté	160 262,47 €	160 262,47 €
	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	74 500,00 €	74 056,08 €
	Ch.	21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €	625,65 €
	Ch.	23	Immobilisations en cours	40 000,00 €	3 501,90 €
				279 762,47 €	238 446,10 €
Opérations d'ordre					
				0,00 €	*0,00 €*

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	Ch.	10	Dotations, fonds divers et réserves	106 647,33 €	106 647,33 €
	Ch.	13	Subventions d'investissement	66 837,88 €	
				173 485,21 €	106 647,33 €
Opérations d'ordre	*Ch.*	*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	*106 277,26 €*	
				106 277,26 €	*0,00 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**279 762,47 €**	**238 446,10 €**
Restes à réaliser - Dépenses d'investissement		

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**279 762,47 €**	**106 647,33 €**
Restes à réaliser - Recettes d'investissement		

Résultat d'exécution Section d'investissement 2016 (hors Restes à réaliser)	-131 798,77 €
Solde des restes à réaliser 2016	0,00 €
Résultat de la section d'investissement 2016	**-131 798,77 €**
Résultat de clôture 2016	**-24 247,53 €**

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget à comptabilité distincte EHPAD de la Ville de Coutances

Ainsi fait et délibéré.

N° 16 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE EHPAD – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Le budget primitif 2017 du Budget EHPAD ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2016, les résultats figurant au compte administratif 2016 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 4-1 de la séance du 02 mars 2017).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation définitive des résultats 2016 du Budget Annexe EHPAD, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE EHPAD DE LA VILLE DE COUTANCES - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2016			
Résultats intégrés au Budget annexe EHPAD 2017			
	Résultats 2016 repris par anticipation au Budget Primitif 2017 (Conseil Municipal du 02/03/2017)	Résultats constatés au compte administratif 2016 - Affectation définitive des résultats	Ecarts
Solde de la section de fonctionnement 2016	107 551,24 €	107 551,24 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2016	-131 798,77 €	-131 798,77 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2016	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	131 798,77 €	131 798,77 €	0,00 €
Report au RI 001	***0,00 €***	***0,00 €***	***0,00 €***
Report au DI 001	***131 798,77 €***	***131 798,77 €***	***0,00 €***
Affectation au compte RI 1068	**107 551,24 €**	**107 551,24 €**	**0,00 €**
Affectation au compte RF 002	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Affectation au compte DF 002	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2017 du Budget EHPAD, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation définitive des résultats 2016 du Budget Annexe EHPAD

Ainsi fait et délibéré.

N° 17 - COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE OPERADELOT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016 du budget à comptabilité distincte Opéradelot de la Ville de Coutances établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 057 890,11	2 316 354,11	4 374 244,22
Titres de recette émis (b)	0,00	172 909,91	172 909,91
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	172 909,91	172 909,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 057 890,11	2 316 354,11	4 374 244,22
Mandats émis (f)	26 872,17	68 496,50	95 368,67
Annulations de mandats (g)	0,00	410,61	410,61
Depenses nettes (h = f - g)	26 872,17	68 085,89	94 958,06
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		104 824,02	77 951,85
(h - d) Déficit	26 872,17		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
OPERADELOT COUTANCES -					
Investissement	-460 088,68	0,00	-26 872,17	0,00	-486 960,85
Fonctionnement	0,00	0,00	104 824,02	0,00	104 824,02
Sous-Total	-460 088,68	0,00	77 951,85	0,00	-382 136,83
TOTAL II	-460 088,68	0,00	77 951,85	0,00	-382 136,83
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-460 088,68	0,00	77 951,85	0,00	-382 136,83

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget à comptabilité distincte Opéradelot de la Ville de Coutances

Ainsi fait et délibéré.

N° 18- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE OPERADELOT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget à comptabilité distincte Opéradelot, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2016 du budget est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	**Ch.**	**011**	**Charges à caractère général**	**255 864,00 €**	**67 708,75 €**
	Ch.	**66**	**Charges financières**	**1 300,00 €**	**377,14 €**
				257 164,00 €	**68 085,89 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*2 057 890,11 €*	
	Ch.	*043*	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*1 300,00 €*	
				2 059 190,11 €	*0,00 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 316 354,11 €**	**68 085,89 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	**Ch.**	**70**	**Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises**	**571 075,00 €**	
	Ch.	**74**	**Dotations, subventions et participations**	**425 842,66 €**	**172 907,35 €**
	Ch.	**75**	**Autres produits de gestion courante**		**2,56 €**
				996 917,66 €	**172 909,91 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*1 318 136,45 €*	
	Ch.	*043*	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*1 300,00 €*	
				1 319 436,45 €	*0,00 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**2 316 354,11 €**	**172 909,91 €**

Résultat d'exécution Section de fonctionnement 2016	104 824,02 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles	**Ch.**	**001**	**Déficit d'investissement reporté**	**460 088,68 €**	**460 088,68 €**
	Ch.	**16**	**Emprunts et dettes assimilées**	**279 664,98 €**	**26 872,17 €**
				739 753,66 €	**486 960,85 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*1 318 136,45 €*	
				1 318 136,45 €	*0,00 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 057 890,11 €**	**486 960,85 €**
Restes à réaliser - Dépenses d'investissement		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Chapitre			Budget Total 2016	Compte administratif 2016
Opérations réelles				**0,00 €**	**0,00 €**
Opérations d'ordre	*Ch.*	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*2 057 890,11 €*	
				2 057 890,11 €	*0,00 €*

	Budget Total 2016	Compte administratif 2016
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 057 890,11 €**	**0,00 €**
Restes à réaliser - Recettes d'investissement		

Résultat d'exécution Section d'investissement 2016 (hors Restes à réaliser)	-486 960,85 €
Solde des restes à réaliser 2016	0,00 €
Résultat de la section d'investissement 2016	**-486 960,85 €**
Résultat de clôture 2016	**-382 136,83 €**

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget à comptabilité distincte Opéradelot de la Ville de Coutances

Ainsi fait et délibéré.

N° 19 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE OPERADELOT – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Le budget primitif 2017 du Budget Opéradelot ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2016, les résultats figurant au compte administratif 2016 dudit Budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n° 7-1 de la séance du 02 mars 2017).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation définitive des résultats 2016 du Budget Annexe Opéradelot, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE OPERADELOT DE LA VILLE DE COUTANCES - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2016			
Résultats intégrés au Budget annexe OPERADELOT 2017			
	Résultats 2016 repris par anticipation au Budget Primitif 2017 (Conseil Municipal du 02/03/2017)	Résultats constatés au compte administratif 2016 - Affectation définitive des résultats	Ecarts
Solde de la section de fonctionnement 2016	104 824,02 €	104 824,02 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2016	-486 960,85 €	-486 960,85 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2016	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	486 960,85 €	486 960,85 €	0,00 €
Report au RI 001	***0,00 €***	***0,00 €***	***0,00 €***
Report au DI 001	***486 960,85 €***	***486 960,85 €***	***0,00 €***
Affectation au compte RI 1068	**104 824,02 €**	**104 824,02 €**	**0,00 €**
Affectation au compte RF 002	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Affectation au compte DF 002	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au Budget Primitif 2017 du Budget Opéradelot, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation définitive des résultats 2016 du Budget Annexe Opéradelot.

Ainsi fait et délibéré.

N° 20 – BUDGET EHPAD – DECISION MODIFICATIVE N°1

La décision de refinancement d'un emprunt sur le Budget EHPAD, évoquée au cours de la précédente délibération, nécessite un ajustement de ce Budget, pour prévoir les crédits liés au refinancement, en section de fonctionnement, et en section d'investissement, notamment :

- L'encaissement de l'emprunt refinancé, et le remboursement du capital par anticipation, pour 1 915 000 euros
- L'ajustement des échéances d'emprunts, liées au nouveau tableau d'amortissement (- 24 000 euros au 66111, + 10 000 euros au 1641)
- Le paiement de l'indemnité de remboursement anticipé (57 427 euros) pour l'emprunt DEXIA et des frais de dossier (1 900 euros) pour le nouvel emprunt Caisse d'Epargne.
- La participation du Budget Général, nécessaire pour prendre en charge l'indemnité, pour + 39 827 euros (les crédits sur le Budget Général, seront ajustés au cours d'une prochaine décision modificative).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 d Budget EHPAD 2017, qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement

				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	134 647,53 €	10 000,00 €	10 000,00 €	144 647,53 €
					10 000,00 €	10 000,00 €	

				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
66	Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	68 000,00 €	-24 000,00 €	-24 000,00 €	44 000,00 €
		66112	Intérêts - rattachement des icne	5 500,00 €	-5 500,00 €	-5 500,00 €	0,00 €
		6688	Autres	0,00 €	59 327,00 €	59 327,00 €	59 327,00 €
					29 827,00 €	29 827,00 €	

Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement	39 827,00 €

Recettes de fonctionnement

				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
75	Autres produits de gestion courante	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à carac	39 950,53 €	39 827,00 €	39 827,00 €	79 777,53 €
					39 827,00 €	39 827,00 €	

Propositions nouvelles - Recettes de fonctionnement	39 827,00 €

Dépenses de fonctionnement

				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	134 647,53 €	10 000,00 €	10 000,00 €	144 647,53 €
					10 000,00 €	10 000,00 €	

Dépenses d'investissement

				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	76 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	86 500,00 €
		166	Refinancement de dette	0,00 €	1915 000,00 €	1915 000,00 €	1915 000,00 €
					1925 000,00 €	1925 000,00 €	

Propositions nouvelles - Dépenses d'investissement	1925 000,00 €

Recettes d'investissement

				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	134 647,53 €	10 000,00 €	10 000,00 €	144 647,53 €
					10 000,00 €	10 000,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	166	Refinancement de dette	0,00 €	1915 000,00 €	1915 000,00 €	1915 000,00 €
					1915 000,00 €	1915 000,00 €	

Propositions nouvelles - Recettes d'investissement	1925 000,00 €

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 1 d Budget EHPAD 2017 présentée ci-avant.

Ainsi fait et délibéré.

N° 21 – REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT SUR LE BUDGET EHPAD

Dans le cadre de la construction de l'EHPAD Constantia, la Ville de Coutances a souscrit, en 2008, un emprunt à taux variable, auprès de la Banque DEXIA CREDIT LOCAL. Le capital restant dû, après l'échéance du 1er août 2017 sera de 1 914 231,07 euros.

Ce prêt, à taux variable, est indexé sur le Livret A avec une marge, pour un taux actuel de 1,87 %. Le terme de l'emprunt étant en 2040, l'hypothèse d'une augmentation du taux du Livret A, actuellement à son plus bas niveau historique, pourrait générer des frais supplémentaires à l'avenir. De plus, le mode d'amortissement de cet emprunt étant progressif (taux de progression de l'échéance en capital d'environ 1,25 %), l'annuité de cet emprunt devrait augmenter au cours des 23 prochaines années (avec le taux actuel, soit 1,87 %, environ 80 000 euros en 2017, 135 000 euros en 2039), réduisant ainsi la capacité d'autofinancement prévisionnelle sur ce Budget.

L'opportunité d'un refinancement de cet emprunt sur du taux fixe, sur 23 ans, permettrait ainsi de sécuriser le taux de l'emprunt, de lisser davantage l'annuité de la dette, mais aussi de réaliser une économie globale à long terme.

Deux établissements bancaires ont ainsi été consultés : la Banque Postale, et la Caisse d'Epargne de Normandie. La Caisse d'Epargne proposant des taux plus intéressants, l'analyse de cette opportunité de refinancement portera sur ses offres. Les différentes propositions sur 23 ans, pour 1 915 000 euros, proposées par la Caisse d'Epargne, sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Emprunt DEXIA actuel	Propositions Caisse d'Epargne		
		Amortissements constants trimestriels	Amortissements progressifs annuels (+ 1 %)	Echéances constantes trimestrielles
Capital restant dû au 01/08/2017	1 914 231,07 €	1 915 000,00 €	1 915 000,00 €	1 915 000,00 €
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Annuelle	Trimestrielle
Nombres d'échéances restantes	92	92	23	92
Dernière échéance	01/08/2040	01/08/2040	01/08/2040	01/08/2040
Taux actuel	1,87%	1,78%	1,82%	1,82%
Indemnité de remboursement anticipé		57 427 €	57 427 €	57 427 €
Charges d'intérêts restant dûes au taux actuel	493 315 €	396 261 €	435 864 €	432 982 €
Frais de dossier (si emprunt nouveau)		1 900 €	1 900 €	1 900 €
Coût total d'ici le terme de l'emprunt	493 315 €	455 588 €	495 191 €	492 309 €
Economie attendue sur 23 ans par rapport à l'emprunt actuel	**-**	**37 727 €**	**-1 875 €**	**1 007 €**
Coût budgétaire des emprunts EHPAD en 2017 (150 000 euros au BP)	119 513 €	188 070 €	158 733 €	184 254 €
Coût budgétaire des emprunts EHPAD en 2018	120 567 €	155 665 €	148 754 €	141 330 €
(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Coût budgétaire des emprunts EHPAD en 2039	135 048 €	85 299 €	95 147 €	102 086 €

L'offre de la Caisse d'Epargne consistant en un emprunt de 1 915 000 euros, avec amortissements constants trimestriels, à un taux de 1,78 % sur 23 ans constitue ainsi l'offre la plus économiquement avantageuse, avec une économie globale potentielle, au vu du taux actuel de l'emprunt DEXIA, de 37 727 euros. Il est précisé que la souscription de l'emprunt nécessite le paiement de 1 900 euros de frais de dossier.

L'emprunt DEXIA peut être remboursé par anticipation en date du 1er août 2017, mais nécessitera le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé de 57 426,93 euros, correspondant à 3 % du capital restant dû ; l'économie attendue sur le taux de refinancement, permettra de couvrir cette charge d'ici le terme de l'emprunt. Monsieur le Maire a informé précédemment par courrier la banque DEXIA CREDIT LOCAL, de la décision de rembourser totalement par anticipation le capital restant dû sur cet emprunt pour 1 914 231,07 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De souscrire un emprunt de 1 915 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, remboursable sur 23 ans, à un taux de 1,78 %, selon un mode d'amortissement constant et trimestriel.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Caisse d'Epargne de Normandie et toutes les pièces y afférentes.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de souscrire un emprunt de 1 915 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, remboursable sur 23 ans, à un taux de 1,78 %, selon un mode d'amortissement constant et trimestriel.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Caisse d'Epargne de Normandie et toutes les pièces y afférentes.

Ainsi fait et délibéré.

N° 22 – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE CAMPING

La compétence Camping, était communautaire jusqu'au 31 décembre 2016. A compter de 2017, le camping de Coutances a été rétrocédé à la Ville. Les recettes liées à l'exploitation du camping étant soumises à des taux de TVA différents selon la prestation (10 ou 20 %), il est proposé au Conseil Municipal de créer un Budget annexe pour le Camping de Coutances, soumis au régime de TVA, et donc présenté en Hors Taxes. Cette création permettrait ainsi d'assurer une lisibilité budgétaire sur cet équipement, et de pouvoir appliquer des taux de TVA différenciés.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame PASERO,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de créer un budget annexe pour le camping.

Ainsi fait et délibéré.

N°23 – BUDGET ANNEXE CAMPING – BUDGET PRIMITIF 2017

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du Budget Camping, annexé à la présente délibération.

S'agissant d'un transfert de crédits vers ce nouveau Budget Annexe, les crédits budgétaires, initialement prévus au Budget Primitif 2017 du Budget Principal, pourront être déduits de celui-ci, au cours d'une prochaine décision modificative.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch.	011	Charges à caractère général		24 920,00 €	24 920,00 €
	Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés		25 080,00 €	25 080,00 €
	Ch.	014	Atténuations de produits		850,00 €	850,00 €
					TOTAL OPERATIONS REELLES	50 850,00 €
Opérations d'ordre						
					TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*0,00 €*

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **50 850,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			Chapitre	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch.	70	Ventes de produits fabriqués, prestations		50 000,00 €	50 000,00 €
	Ch.	75	Autres produits de gestion courante		850,00 €	850,00 €
					TOTAL OPERATIONS REELLES	50 850,00 €
Opérations d'ordre						
					TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*0,00 €*

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT **50 850,00 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch.	21	Immobilisations corporelles		7 000,00 €	7 000,00 €
	Ch.	23	Immobilisations en cours		22 000,00 €	22 000,00 €
					TOTAL OPERATIONS REELLES	29 000,00 €
Opérations d'ordre						
					TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*0,00 €*

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT **29 000,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Chapitre	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées		29 000,00 €	29 000,00 €
						29 000,00 €
Opérations d'ordre						
					TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*0,00 €*

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES D'INVESTISSEMENT **29 000,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame PASERO,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du Budget Camping

Ainsi fait et délibéré.

N° 24 – TARIFS DU CAMPING

Dans le cadre de la rétrocession de cet équipement, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs suivants au Camping de Coutances, à compter du 1er juillet 2017 :

2017	En € H.T.	TVA		En € TTC
		10%	20%	
Séjour				
Séjour + de 7 ans	3,5	0,35		3,85
Enfant de - de 7 ans	2,2	0,22		2,42
Emplacement + voiture	3,6	0,36		3,96
Chien	1,5	0,15		1,65
Lave-linge et sèche-linge				
1 jeton pour un cycle de lavage avec dosette de lessive	4,7		0,94	5,64
1 jeton pour un cycle de lavage sans dosette de lessive	3,7		0,74	4,44
1 jeton pour un cycle de sèche-linge	3,7		0,74	4,44
Branchements électriques :				
* 10 ampères du 1er avril au 31 octobre	3,5	0,35		3,85
* 10 ampères du 1er novembre au 31 mars	6	0,6		6,6
Stop Accueil Camping Car (*nuité + vidange* ***)***	9	0,9		9,9
Prestation camping car (vidange assainissement + fourniture	4	0,4		4,4
PAJ, tarifs groupes, associations (forfait nuit/personne)	2,7	0,27		2,97
Garage :				
* Garage mort à l'année	410		82	492
Hors période estivale et par mois	50		10	60
* du 1er juin au 30 septembre et par mois	80		16	96
Location de mobil home (nombre : 2) (hors électricité)				
de novembre à février :				
- la semaine	170	17		187
- le mois	560	56		616
mars, avril et octobre :				
- la semaine	210	21		231
mai, juin et septembre :				
- la semaine	240	24		264
juillet et août :				
- la semaine	330	33		363
le week-end (du vendredi soir au lundi matin 10h00)	120	12		132
- entre le 15 septembre et le 1er mai				
électricité : le kw/h	0,15	0,015		0,165

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame PASERO,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs du camping ci-dessus mentionnés.

Ainsi fait et délibéré.

N°25 - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'UN TIERS LIEU

Le tiers-lieu est un espace de travail situé hors du domicile et de l'entreprise. Terme générique, il englobe les espaces de télétravail, de co-working, les pépinières, incubateurs… Ces lieux se sont développés avec l'arrivée des outils de communication, les difficultés de déplacement (distance, temps…) et l'évolution du travail indépendant.

Constituant un réel service de proximité, dont le besoin a été démontré dans une étude du Syndicat mixte du pays de Coutances, il est proposé de mettre en place un dispositif d'amorçage du projet, composé :

- De la mise à disposition d'un local
- De la réalisation de l'investissement initial en mobilier
- D'une subvention de 2 500€ versée à la structure porteuse.

Ce projet peut faire d'une aide financière Leader à hauteur de 80% des dépenses éligibles engagées par la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le versement d'une subvention de 2 500€ au projet de création du tiers lieu ;
- D'autoriser le maire a sollicité une subvention LEADER

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame PASERO,

- Monsieur FREMOND interroge Monsieur le Maire sur le lieu de ce nouvel espace de travail.

- Monsieur le Maire lui précise qu'il sera situé sur le site de l'ancien cadastre, rue Daniel. Le bâtiment a été rénové par le nouveau propriétaire et partiellement reconverti en logements. Le reste peut constituer un espace de travail parfaitement adapté aux besoins d'un tiers-lieu. La Ville sera donc locataire.

- Monsieur FREMOND émet des réserves quant au choix de l'emplacement.

- Monsieur LAMY lui précise qu'il convient de faire confiance aux futurs utilisateurs qui ont, bien sûr, été associés au projet. Ce sont eux qui ont considéré que cet emplacement correspondait à leur attente.

- Monsieur FREMOND sollicite des informations quant à l'identité des futurs utilisateurs.

- Monsieur le Maire lui précise que le chef de projet est Coutançais. Il s'agit de Monsieur GABRIEL.

- Monsieur FEUILLET constate que le risque pour la collectivité sur ce projet est minime.

- Monsieur le Maire ne peut que confirmer ces propos.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention de 2 500€ au projet de création du tiers lieu ;

- AUTORISE le maire a sollicité une subvention LEADER

Ainsi fait et délibéré.

N° 26 - Subventions exceptionnelles

Versement d'une subvention à la Croix rouge
L'unité locale de Coutances assure des actions de solidarité en matière de puériculture, d'aides alimentaires, vestimentaires, mobilières, ou encore d'animation auprès des enfants, des personnes âgées…
Il est proposé de verser une subvention annuelle de 920€

30 ans du mini bac
Le Mini Bac fête cette année ses 30 ans d'existence. Pour les aider dans l'organisation de cet évènement, il est proposé de leur verser une subvention exceptionnelle de 2 000€.

UCAC
L'union commercial fête ses 80 ans d'existence. Il est prévu l'organisation de festivités grand public et d'actions commerciales. Pour accompagner l'UCAC dans cet évènement, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000€.

Boue fédère
La boue fédère est une course d'obstacles, grand public, qui a réuni 1 000 coureurs en 2016 et qui en réunira 2 000 cette année. Il est proposé de verser une subvention de 1 000€ pour l'organisation de la course.

Championnat d'Europe vétérans en tennis de table
Sophie Meslin sollicite une subvention pour l'aider à participer à cette compétition en Suède et représenter la ville de Coutances. Il est proposé de verser une subvention de 500€.

Les sentiers de la mémoire
Pour l'organisation de la semaine de la mémoire 2017, ponctuée de conférences, d'expositions, de projections de films, de spectacles, de témoignages… il est proposé d'aider l'association à hauteur de 3 000€.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions ci-dessus listées.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame PASERO,

- Monsieur FREMOND interroge Monsieur le Maire sur la destination de la subvention versée à l'UCAC pour ses 80 ans d'existence.

- Monsieur le Maire lui précise qu'elle a essentiellement contribué au financement de la soirée organisée salle Marcel Hélie le 17 juin dernier.

- Madame MARTINEL revient sur l'organisation de « *la Boue fédère* ». Elle considère que l'afflux de véhicules souvent stationnés de façon anarchique a généré des problèmes de sécurité.

- Monsieur le Maire confirme ces propos mais considère que c'est surtout la vitesse desdits véhicules qui conviendra de canaliser pour les éditions à venir.

Il est procédé à un vote par manifestation.

Mesdames FOURNIER, GALLET-MOREEL et TOUATI et Messieurs FREMOND, FEUILLET et LEFEVRE s'abstiennent pour la subvention versée à l'UCAC. Les autres subventions sont approuvées à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré.

N°27 - AFFILIATION A L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES

Les chèques vacances sont un moyen de paiement proposé par l'agence nationale des chèques vacances (ANCV) pour régler des prestations de tourisme et de loisirs. Ce mode de paiement peut être accepté pour régler les factures du camping de Coutances. Préalablement, la collectivité doit conventionner avec l'ANCV.

Il est proposé au conseil :
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'affiliation à l'ANCV ;

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention d'affiliation à l'ANCV ;

Ainsi fait et délibéré.

N° 28 - TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) a été instaurée par délibération du conseil municipal le 9 octobre 2008.

Cette taxe s'applique à tous les supports publicitaires fixes définis à l'article L581-3 du Code de l'environnement, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, suivants :

- Les dispositifs publicitaires au sens du 1° de l'article L581-3 du Code de l'environnement ;
- Les enseignes ;
- Les pré-enseignes y compris celles dérogatoires visées par les 2e et 3e alinéas de l'article L581-19 du Code de l'environnement.

Les affiches et panneaux publicitaires à visée non commerciale ou concernant les spectacles sont dispensés du paiement de cette taxe.

La TLPE est assise sur la superficie « utile », délimitée par les points extrêmes de l'inscription, forme ou image, hors encadrement du support. La tarification varie selon les caractéristiques des supports publicitaires, et distingue les supports numériques et non numériques. Si un dispositif, non numérique, permet l'affichage successif de plusieurs affiches (affichage déroulant), les tarifs sont multipliés par le nombre d'affiches effectivement visibles.

Les tarifs de la TLPE sont fixés comme suit, par mètre carré de surface taxable au sens de l'article L2333-9 du Code général des collectivités territoriales :

	Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré enseignes	
				Support non numérique	Support numérique
Superficie	< = 12m²	>12m² < = 50m²	>50m²		
Tarif	9€	18€	36€	9€	27€

Une enseigne dont la superficie est inférieure à 7m² est exonérée de TLPE. Toutefois, les enseignes qui correspondent à une même activité et dont la somme des surfaces est supérieure à 7m², sont taxées sur l'ensemble de leur surface.

La taxe est acquittée par l'exploitant du support ou, à défaut, par le propriétaire ou, à défaut, par celui dans l'intérêt duquel le dispositif a été réalisé.
La commune procèdera au recouvrement de la taxe sur la base d'une déclaration annuelle effectuée par le propriétaire ou le bénéficiaire du dispositif publicitaire. Le recouvrement sera effectué *prorata temporis*.

Le maire et les fonctionnaires municipaux assermentés et tous les agents de la force publique sont qualifiés pour le contrôle de la taxe et peuvent constater par procès-verbal les infractions aux dispositions relatives à la TLPE.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure
- D'autoriser le maire à signer tous actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la TLPE.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Monsieur FREMOND considère que le règlement de publicité applicable sur la commune devra faire l'objet d'un nouvel examen.

- Monsieur le Maire confirme que ce règlement est ancien. La vigilance des services a permis de fortement améliorer la situation concernant l'affichage non réglementaire. Il n'empêche que le règlement de publicité approuvé avant la réforme et désormais de compétence communautaire puisque lié à la compétence PLUI devra être revu avant juillet 2020.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure
- AUTORISE le maire à signer tous actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la TLPE.

Ainsi fait et délibéré.

N° 29- Tarification des prestations techniques et humaines des services municipaux

La ville de Coutances facture aux tiers ou à d'autres collectivités des prestations techniques et humaines : travaux sur domaine privé, réparation de sinistres, travaux de voirie, études…

Pour faciliter la mise en œuvre de la mutualisation des services, il est proposé de mettre en cohérence les tarifs d'interventions auprès d'autres collectivités et établissements publics, avec les tarifs votés par la Communauté de communes Coutances mer et bocage.

	Régie, collectivités, établissements publics	Tiers privés
Agent de catégorie A	32€/h	25€/h
Agent de catégorie B	22€/h	
Agent de catégorie C	18€/h	
Tractopelle	35€/h	35€/h
Poids lourds	16€/h	16€/h
Tracteur porte-outil	16€/h	16€/h
Tracteur-épareuse	16€/h	16€/h
Mini pelle	16€/h	16€/h
Véhicule léger	6€/h	6€/h

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces tarifs.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de mettre en cohérence les tarifs d'interventions ci-avant mentionnés auprès d'autres collectivités et établissements publics, avec les tarifs votés par la Communauté de communes Coutances mer et bocage.

Ainsi fait et délibéré.

N°30 - Modification du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les emplois listés ci-dessous pourront éventuellement être pourvus par des agents non-titulaires de droit public (en application des dispositions des articles 3 à 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou de toute autre disposition législative et réglementaire en vigueur dans la fonction publique territoriale) ou, si les conditions sont remplies, par des salariés de droit privé en emploi d'avenir ou en contrats aidés (CUI-CAE). Dans le cas de recours à des agents contractuels de droit public, le niveau de rémunération sera fixé dans la grille indiciaire du grade mentionné lors de la création de l'emploi.

1-CREATION D'UN EMPLOI DE GESTIONNAIRE D'APPLICATION METIER

Afin de développer les systèmes d'information (gestion électronique des documents et des courriers, archivages, outils de gestion, services à la population…) de la ville de Coutances et de la Communauté de communes Coutances mer et bocage, il est proposé la création d'un poste de gestionnaire d'application métier au sein du service mutualisé infrastructures et numérique.

Emploi (référence) :	**Emploi relevant du grade (temps de travail) :**	**nombre d'emplois :**	**Date d'effet modification**
Gestionnaire d'application métier	Cadre d'emploi des techniciens (temps complet)	1	01/07/2017

2-CREATION D'UN EMPLOI DE COORDONNATEUR VOIRIE

Afin d'anticiper le remplacement du coordonnateur voirie du centre technique municipal, il est nécessaire de prévoir une courte période de passation et ainsi de créer ce second poste.

Emploi (référence) :	**Emploi relevant du grade (temps de travail) :**	**nombre d'emplois :**	**Date d'effet modification**
Coordonnateur	Cadre d'emploi des agents de maîtrise ou des technicien (temps complet)	1	01/11/2017

3-CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR DE TIERS-LIEUX

Pour mettre en place, animer et promouvoir un tiers-lieu dédié aux travailleurs indépendants du territoire coutançais, il est proposé de recruter un animateur pendant un an, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité.

Emploi (référence) :	Emploi relevant du grade (temps de travail) :	nombre d'emplois :	Date d'effet modification
Animateur de t lieux	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (temps non complet : 50%)	1	01/07/2017

4-CREATION D'UN EMPLOI D'ELECTRICIEN

Depuis plusieurs mois, la ville de Coutances dispose des services d'un électricien recruté par l'intermédiaire du centre de gestion pour accroissement temporaire d'activité. Compte tenu de l'importance du patrimoine immobilier communal et communautaire et dans le cadre du service bâtiments mutualisé, il est proposé de pérenniser ce poste par sa création au tableau des emplois.

Emploi (référence) :	Emploi relevant du grade (temps de travail) :	nombre d'emplois :	Date d'effet modification
Electricien	Cadre d'emploi des agents de maîtrise ou des techniciens (te complet)	1	01/07/2017

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la modification du tableau des emplois avec les éléments ci-dessus et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges.

N° 31 - BILAN FONCIER ET IMMOBILIER 2016 (ARTICLE l 2241.1 DU CGCT)

Au chapitre des acquisitions, la seule régularisation intervenue en 2016 concerne l'ancien siège de la chambre de métiers situé rue Milon à Coutances.

Concernant les ventes, c'est en 2016 qu'a été cédé à la SCI Extend (entreprise Duval) la portion de l'ex RD 141 situé entre l'ex-bâtiment OCEP et le centre de tri de la Poste.

Lors du même exercice, a été régularisée la vente à TDF de l'assiette du pylône de la Godefrairie qui est destiné à recevoir des antennes et faisceaux hertziens.

Enfin, c'est également en 2016 qu'ont été régularisées 2 ventes devant permettre de concrétiser des programmes à vocation d'habitat. L'une portait sur la cession à la SAHLM de l'assiette foncière de l'ex-discothèque 747 et ce après démolition du bâti existant par l'établissement public foncier de Normandie. L'autre concernait la cession à la société VPBA d'une emprise de 2 000 m²au sud de l'écoquartier de la Vallée.

Le bilan 2016 s'établit précisément comme suit :

VENTES

Acquéreur	Objet	Prix	Date acte
SCI Extend	Parcelle BK 64	12 135 €	28/04/2016

SAHLM Coutances-Granville	Parcelle AK 300	79 986,25 € TTC	12/12/2016
Société VPBA	Parcelles AW 173 et 176	119 260 € TTC	23/06/2016
TDF	Parcelle ZO 16 (pour partie)	58 800 € TTC	19/12/2016

ACQUISITIONS

Vendeur	Objet	Prix	Date acte
Chambre de Métiers de la Manche	Ensemble immobilier cadastré AI 481 et 484 (6 rue milon)	480 000 €	06/09/2016

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le bilan foncier et immobilier 2016

Ainsi fait et délibéré.

N° 32- Convention de mutualisation de la commission intercommunale d'accessibilité et désignation des représentants élus

L'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales permet la mutualisation des commissions communales et intercommunales d'accessibilité. Un projet de convention a été élaboré en vue de la mutualisation des commissions d'accessibilité de la ville de Coutances et de la communauté Coutances mer et bocage, qui sont les deux seules commissions obligatoires.

CONVENTION DE MUTUALISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES D'ACCESSIBILITE

Entre
Coutances mer et bocage, représentée par
ci-après dénommé "l'EPCI",
d'une part,

Et
La commune de Coutances, représentée par son maire, dûment habilité par délibération du, ci-après dénommé "la commune",
d'autre part,

PRÉAMBULE
L'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission communale d'accessibilité dans les communes de plus de 5 000 habitants et une commission intercommunale d'accessibilité

dans les EPCI de plus de 5 000 habitants. Ce même article permet à la commune de confier à la commission intercommunale d'accessibilité tout ou partie des missions confiées à sa commission communale d'accessibilité. Les modalités de cette mutualisation sont régies par une convention. C'est l'objet de la présente convention.

IL A ÉTÉ ENSUITE CONVENU ET ARRÊTE CE QU'IL SUIT :

ARTICLE 1er : MISSIONS

La commune de Coutances confie à la commission intercommunale d'accessibilité placée auprès de Coutances mer et bocage l'exercice de toutes les missions qui relèvent de sa commission communale. Ces missions sont au nombre de cinq :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire et conseil municipal de Coutances
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées. A ce titre, la commission est destinataire des attestations d'accessibilité des établissements recevant du public conformes, des dossiers, éléments de suivi et attestation d'achèvement des Ad'AP.

ARTICLE 2 : COMPOSITION

La composition de la commission intercommunale d'accessibilité est fixée par délibération du conseil de communauté. Toutefois, la commune de Coutances sera représentée au sein de cette commission par deux élus municipaux, sans pouvoir être majoritaire au sein des représentants élus.

ARTICLE 3 : SECRETARIAT

L'agent chargé du secrétariat appartient au service commun créé entre la ville de Coutances et Coutances mer et bocage. Il peut être, indifféremment, un agent de la ville de Coutances ou un agent de Coutances mer et bocage.

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

Le coût relatif aux missions de secrétariat de l'agent les assurant sera partagé à part égale entre les deux collectivités.

ARTICLE 5 : RAPPORT ANNUEL

Chaque année, la commission présentera son rapport annuel au conseil de communauté et au conseil municipal de la ville de Coutances.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET

La présente convention entre en vigueur à compter du 1er mars 2017.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée de la mandature.
Elle peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un préavis d'au moins trois mois.

ARTICLE 8 : RENOUVELLEMENT DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention pourra être renouvelée par accord exprès entre les parties.

ARTICLE 9 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Caen.
Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Il est proposé au conseil municipal

- d'autoriser monsieur le maire à signer cette convention ;
- de désigner deux représentants élus au sein de la commission.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le maire à signer cette convention ;
- DESIGNE deux représentants élus au sein de la commission, à savoir Mme Sophie LAINÉ et Monsieur Denis BOURGET.

Ainsi fait et délibéré.

N° 33 - RAPPORT DSU 2016

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.
L'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales dispose que la commune présente au conseil municipal un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.

En 2016, la Ville a perçu une DSU de 1 354 959€.

Cette somme ne faisant pas l'objet d'une affectation spécifique, le présent rapport retrace des actions mandatées en 2016 et s'inscrivant dans une logique de développement social et urbain. A ce titre, elles peuvent concerner divers aspects de l'intervention de la collectivité, notamment dans les domaines touchant à l'insertion des populations fragilisées, aux services sociaux, à la jeunesse, mais aussi améliorant le cadre de vie urbain.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive dans la mesure où de nombreux secteurs d'activités contribuant à renforcer le lien social (sport et jeunesse, culture, vie scolaire, services aux familles …) relèvent de la compétence de la Communauté de communes Coutances mer et bocage.

Les actions de développement social

La ville de Coutances délègue l'ensemble de la mise en œuvre de la politique sociale au Centre communal d'action sociale (CCAS). A ce titre, elle a versé en 2016 une subvention de 1 230 000€ pour l'exercice des missions suivantes :

- **Actions d'accompagnement pour favoriser la solidarité et restaurer la dignité des personnes**
  Instruction des demandes d'aides sociales et du revenu de solidarité active, logements d'urgence, accompagnement en économie sociale et familiale, aides alimentaires ou financière, gestion et coordination de la maison de la solidarité, et actions collectives pour la réinsertion sociale.
- **Actions petite enfance et enfance**
  Crèche et relais d'assistantes maternelles, restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs.
- **Foyer des jeunes travailleurs**

Hébergement, accompagnement dans les démarches d'insertion professionnelle et sociale, restauration sociale.

- **Actions personnes âgées**
  Gestion de l'EHPAD et d'un foyer pour les personnes âgées, services destinés aux personnes âgées (repas, téléassistance, animations collectives…).

En outre, le CCAS conjointement avec le Centre d'animation des Unelles réalisent des actions d'ordre social : animation du point d'accueil jeunes, actions de médiation sociale auprès des familles et des habitants, actions auprès des parents, sorties familiales, vacances pour les familles défavorisées…

En matière d'aménagement du territoire, les travaux ont principalement porté sur la requalification de la place de la poissonnerie, pour un montant global de 467 129€ HT.

Les indicateurs relatifs à l'évolution du territoire sont disponibles sur demande au secrétariat général.

Il est demandé au conseil municipal de donner quitus à Monsieur Le Maire de la lecture du rapport DSU 2016.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE quitus à Monsieur Le Maire de la lecture du rapport DSU 2016.

Ainsi fait et délibéré.

N°34 - ECOQUARTIER DE LA VALLEE : VENTE D'UN TERRAIN A LA SA HLM DU COTENTIN

Lors de sa séance du 21 janvier 2015, le conseil municipal avait approuvé la cession à la SACICAP d'une emprise située au Nord de l'écoquartier de la Vallée en vue d'un programme d'accession sociale à la propriété portant sur 9 logements.

La transaction n'a pas été régularisée depuis car la société poursuivait sa réflexion quant à la nature du programme à mettre en œuvre. Elle vient de nous informer que l'opération est réorientée vers 9 logements locatifs PLS et serait désormais portée par une autre entité du groupe, la SAHLM du Cotentin.

Les conditions de la transaction restent les mêmes mais le changement d'acquéreur nécessite une nouvelle approbation.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui reprendra les conditions ci-après :

- Vendeur : Ville de Coutances
- Acquéreur : SAHLM du Cotentin

- Objet : 9 lots d'une emprise totale de 1 961 m² cadastrés ZR n°48 et ZR n°57
- Prix : 135 000 € HT
- servitude pour passage de canalisation EU

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur SAVARY,

- Monsieur FREMOND considère que l'éco-quartier correspond à une notion labellisée qui ne devrait pas être utilisée en l'espèce.

- Monsieur le Maire n'entend pas s'attarder sur cette question de sémantique. Il rappelle que plusieurs cibles de la démarche « Haute Qualité Environnementale » sont clairement identifiées dans le règlement du lotissement. Le terme d'éco-quartier n'est pas impropre en l'espèce.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui reprendra les conditions ci-après :

- Vendeur : Ville de Coutances
- Acquéreur : SAHLM du Cotentin
- Objet : 9 lots d'une emprise totale de 1 961 m² cadastrés ZR n°48 et ZR n°57
- Prix : 135 000 € HT
- servitude pour passage de canalisation EU

Ainsi fait et délibéré.

N°35 - CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL : RAPPORT ANNUEL 2016

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune de Coutances est assurée par GRDF dans le cadre d'une concession de service public. La collectivité est propriétaire des réseaux dont l'exploitation est concédée à GRDF. Le contrat de concession, d'une durée de 30 ans, a été signé en 2004. Suite à la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2010, un avenant a été signé le 4 juillet 2011. Dans les communes déjà équipées d'un réseau de distribution de gaz naturel, GRDF détient un monopole sur cette concession.

Chaque année, le concessionnaire adresse à la collectivité un rapport. Le code général des collectivités territoriales ne prévoit pas sa présentation au conseil, mais il est intéressant d'en présenter les grandes lignes.

Patrimoine de la concession

- Longueur de canalisations : 57,390 km. Le réseau a été étendu de 380 mètres (441 mètres en 2015). Les canalisations sont en polyéthylène (46,073 km) et en acier (11,317 km). L'extension du réseau se fait en polyéthylène.
- Nombre de postes de détente : 3 (5 en 2015)

Sécurité des ouvrages

- Nombre d'appels au centre d'appels dépannage : 84 (80 en 2015)
- Nombre d'incidents : 39 (39 en 2015)
- Nombre de fuites : 12 (6 en 2015)
- Nombre de clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident : 67 (contre 40 l'année précédente)
- Dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers : 1 (1 en 2015)

Clients de la concession

- Nombre de points de livraison : 2 569, en baisse de -1,08 % (2 597 en 2015)
- Quantités d'énergie acheminée : 107 068 MWh en augmentation de 9,45 % par rapport à 2015 (97 824 MWh)

Eléments financiers

- Valeur nette du patrimoine : 3 067 790 € (3 061 100 € en 2015)

La valeur nette est la valeur de cet ouvrage, minorée du montant des amortissements

Recettes totales : 1 078 910 €, en augmentation de 7,22 % par rapport à 2015 (1 006 233 €)

- Dont recettes d'acheminement de gaz : 990 298 €, soit + 9,23 % (906 630 € en 2015)

- Dont recettes hors acheminement (nouveaux raccordements, suppression de compteurs, déplacements d'ouvrages…) : 88 613 €, soit + 21,89 % (72 701 € en 2015)

Dépenses d'investissement : 344 298 € HT, soit – 7,25 % par rapport à 2015 (371 230 € HT en 2015)

- Dont investissement sur les biens concédés : 286 690 € HT (318 066 € HT en 2015)

- Dont 117 956 € sur les branchements (premier établissement et renouvellement) ;
- Dont 94 351 € sur les canalisations (premier établissement) ;
- Dont 67 424 € sur les canalisations (renouvellement) ;

- Dont investissement sur les autres biens : 57 608 € HT (53 164 € HT en 2015)

- Dont 6 304 € sur les équipements clients et de télérelevé ;
- Dont 10 782 € sur les compteurs ;
- Dont 27 266 € sur les projets informatiques.

Charges d'exploitation totales : 432 351 € en hausse de 9,41 % (395 169 € en 2015)

- Dont redevance versée à la collectivité (R1) : 12 003 € en hausse de 100 % (5 975 € en 2015)

- Dont redevance d'occupation du domaine public (RODPP) : 2 696 € (1 690 € en 2015)

Les montants maximaux de la redevance sont fixés par décret et la formule est précisée dans le contrat de concession. A Coutances, le taux maximum est appliqué.

L'organisation de GRDF à une échelle territoriale beaucoup plus large que la concession permet l'optimisation des moyens matériels et humains. Toutefois, nous ne pouvons que constater la bonne rentabilité de cette concession.

L'intégralité du rapport est consultable auprès de la direction des services techniques.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur la fourniture de gaz naturel de l'année 2016.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURGET,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND acte du rapport annuel sur la fourniture de gaz naturel de l'année 2016.

Ainsi fait et délibéré.

N° 36 - SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DU DELEGATAIRE 2016

Le code général des collectivités territoriales prévoit que « le délégataire d'un service public produit chaque année un rapport à la collectivité délégante comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée qui en prend acte. » (article L 1411-3 du CGCT)

Concernant notre Ville, hormis la gestion du théâtre et du festival de jazz – confiée au CCAC, un seul service fait l'objet d'une délégation de service public : le service de distribution de l'eau potable.

Bien entendu, SAUR respecte les obligations définies par le CGCT.

Nous disposons depuis quelques jours du rapport annuel d'exploitation de l'exercice 2016. Ce rapport de quatre-vingt-seize pages est très complet et très lisible.

Il peut être consulté auprès de la Direction des Services Techniques.

Compte tenu du nombre de pages, il n'était pas envisageable de le dupliquer en 29 exemplaires.

Néanmoins, chacun trouvera ci-joint une sélection de différents chapitres dont le sommaire est le suivant :

1. La synthèse de l'année

1.1 Les chiffres clés

1.2 Les faits marquants

2. Le contrat

2.1 Intervenants

2.2 Le contrat

2.3 Vie du contrat

4. Le patrimoine

5. Le service aux usagers

5.1 Nombre de branchements

5.2 Les volumes comptabilisés

5.3 Etat des réclamations clients

6. Le bilan d'activité

6.1 Les Volumes d'eau

6.2 La capacité de stockage

6.3 Le rendement du réseau

6.4 L'indice linéaire de pertes

6.5 L'indice linéaire de volumes non comptés

6.6 L'indice linéaire de consommation

7. La qualité de l'eau distribuée

7.1 Synthèse qualitative des eaux distribuées

7.2 Conformité de l'eau distribuée

9. Opérations réalisées

9.1 Les interventions d'exploitation

9.2 Les interventions de maintenance

10. Propositions d'amélioration

11. Compte annuel de résultat de l'exercice 2016

12. Spécimen de facture

Ces extraits couvrent l'essentiel de ce rapport annuel d'exploitation.

1. LA SYNTHESE DE L'ANNEE

1.1 LES CHIFFRES CLES

	2015	2016	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations de surpression-reprise	4	3	- 25 %
Nombre d'ouvrages de stockage	6	6	0 %
Volume de stockage (en m3)	2 868	2 868	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	81 444	83 058	+ 1,98 %
Données clientèles			
Nombre de contrats - abonnés	4 996	5 009	+ 0,3 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	858 299	856 913	- 0,2 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes exportés (en m3)	2 530	2 937	+ 16 %
Volumes importés (en m3)	959 509	970 001	+ 1,09 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	956 979	967 064	+ 1,05 %
Nombre total de branchements en service	5 096	5 117	+ 0,41 %
Dont compteurs renouvelés	141	129	- 8,51 %
Soit % du parc compteur	2,76 %	2,52 %	14 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	90,5%	89,7 %	- 0,88 %
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	3,05	3,30	+ 8,20 %
Indicateurs qualitatifs (hors eau brute) - 2016	Total	Conforme	% conformité
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	71	70	98 %
Dont analyses physico-chimiques	68	68	100 %
Dont analyses bactériologiques	52	51	98 %

1.2 LES FAITS MARQUANTS

03/03/2016 : Manque d'eau général sur la ville de Coutances de 7h00 à 9h30.
(Incident commenté en Mairie le 29/03/2016).

01/08/2016 : Suite à la pose de la nouvelle canalisation F Ø200 (Belle Hôtesse – ZA Délasse), arrêt de la surpression de Délasse.

2 LE CONTRAT

2.1 LES INTERVENANTS

2.1.1 La collectivité

Le Maire : Monsieur LAMY Yves

DGS : Monsieur DUFLO Julien

Siège : Mairie de COUTANCES

Téléphone : 02.33.76.55.55

Télécopie : 02.33.76.55.76

2.1.2 Le délégataire SAUR

Adresse : **SAUR**
Rue des Frères Chappe
14540 GRENTHEVILLE

Téléphone : 02.31.52.53.85

Télécopie : 02.31.84.76.19

2.2 LE CONTRAT

Nature du contrat :	Délégation Service Public
Date d'effet :	01/01/2012
Durée du contrat :	8 ans

Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) : 31/12/2019

2.3 VIE DU CONTRAT

AVENANT N° 1

Objet : Modification des modalités d'actualisation des prix
date de signature par la Collectivité : 06/03/2012
date de visa de la Préfecture : 06/03/2012
Date d'effet : 06/03/2012

AVENANT N° 2

Objet : Intégration du réservoir de Monthuchon au patrimoine de la collectivité
date de signature par la Collectivité : 03/05/2013
date de visa de la Préfecture : 31/05/2013
Date d'effet : 31/05/2013

AVENANT N° 3

Objet : CSD – Construire sans détruire
date de signature par la Collectivité : 01/03/2016
date de visa de la Préfecture : 01/03/2016
Date d'effet : 01/03/2016

4 LE PATRIMOINE

SYNTHÈSE DU PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de stockage	6
Volume de stockage (m3)	2 868
Linéaire de conduites (kml)	83,058

LE RESEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeder ou conduite de refoulement) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées

Répartition par matériaux

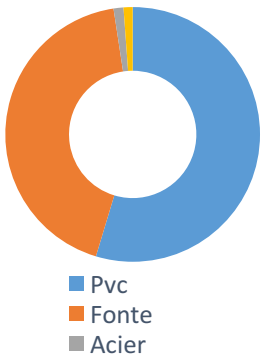

Matériaux	Valeur (%)
Pvc	54,4
Fonte	42,23
Acier	1,24
Polyéthylène	1,13

Répartition par diamètre

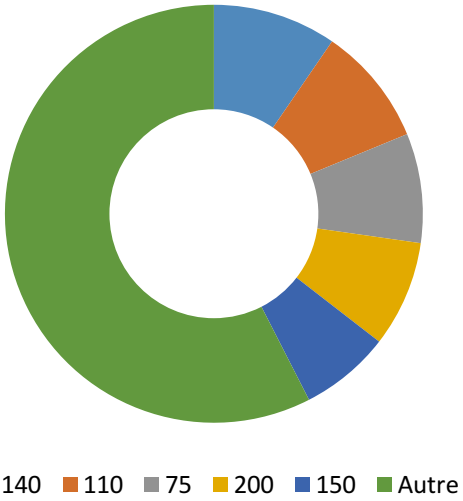

Diamètre	Valeur (%)
140	9,57
110	9,21
75	8,47
200	8,23

150	6,99
Autre	57,52

LES COMPTEURS

- Il y a au total 5 123 compteurs. 129 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2016.

Répartition par âge et par diamètre

Diametre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	237	2	0	3	4	2	10	258
2	79	0	0	1	1	0	1	82
3	121	0	0	0	0	0	0	121
4	173	3	0	0	9	0	11	196
5	529	39	0	15	0	0	0	583
6	187	4	0	3	3	0	3	200
7	978	31	0	8	5	0	2	1024
8	613	28	0	3	2	0	7	653
9	324	15	0	3	2	1	2	347
10	106	3	0	1	2	0	3	115
11	540	11	0	1	1	0	4	557
12	534	5	0	4	3	0	3	549
13	272	12	2	0	2	0	1	289
14	72	3	0	3	1	2	2	83
15	2	2	0	0	2	0	0	6
16	26	2	0	0	0	0	0	28
17	9	1	1	0	0	1	1	13
18	2	0	0	0	0	0	0	2
19	1	0	0	0	0	0	0	1
20	1	0	1	1	1	0	0	4
21	2	1	0	0	0	0	0	3
22	0	0	0	0	0	0	1	1
>22	6	0	1	0	0	0	1	8
Total	4814	162	5	46	38	6	52	5123

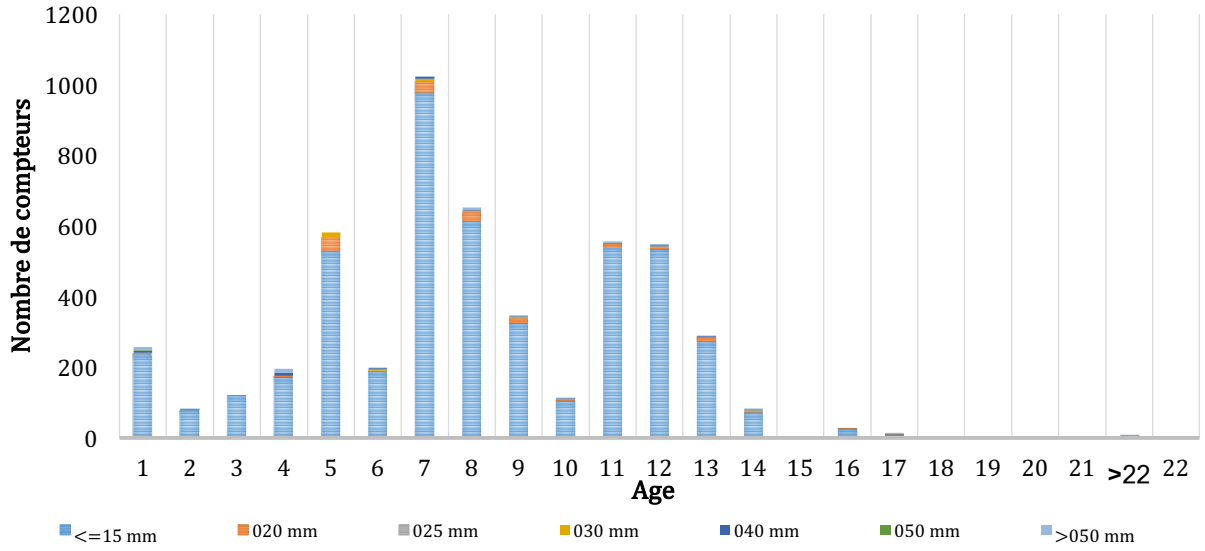

5 LE SERVICE AUX USAGERS

5.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

LES BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement **:** Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur ***:*** Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

- ⇨ Compteur domestique
- ⇨ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

- ⇨ Mairie = 1 Compteur
- ⇨ Salle des fêtes =1 Compteur
- ⇨ Piscine = 2 Compteurs
- ⇨

		2015	2016	EVOLUTION N/N+1
Nombre de branchements		5 096	5 117	0,4%

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

5.1.1 Décomposition par type de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

		Particuliers et autres		
Commune	2016	Dont < 200 m^3 / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m^3/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)
COUTANCES	5 117	4 911	200	6
Répartition (%)	-	95,97	3,91	0,12
Total	5 117	4 911	200	6

5.2 LES VOLUMES COMPTABILISES

LES VOLUMES CONSOMMES

Afin de pouvoir calculer le rendement de réseau conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours.

Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes consommés en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (347 jours).

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre du contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

➔ Volume consommé hors VEG =Volume relevé + Volume estimé des clients

Volume facturé : Volume consommé, mis à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures,…).

ATTENTION ➔ Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaitre le volume facturé.

	2015	2016	Evolution N/N+1
Volume consommé hors VEG (m^3)	858 299	856 913	-0,2%

Les volumes consommés par type de branchement hors VEG

		Particuliers et autres		
Commune	2016	Dont < 200 m^3 / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m^3/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)
COUTANCES	5 117	4 911	200	6
Répartition (%)	-	95,97	3,91	0,12
Total	5 117	4 911	200	6

Les volumes consommés par tranche

		Particuliers et autres		
Commune	2016	Dont < 200 m^3 / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m^3/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)
COUTANCES	814 654	260 094	181 793	372 767
Total de la collectivité	814 654	260 094	181 793	372 767
Consommation moyenne par type de branchement	159,21	52,96	908,97	62 127,83

Les consommations de plus de 6 000m3/an

Commune	Client	2015	2016	Evolution
COUTANCES	PISCINE DE COUTANCES	32 895	25 007	-24%
COUTANCES	ELVIA	56 408	60 238	6,8%
COUTANCES	HOPITAL DE COUTANCES	7 770	6 170	-20,6%
COUTANCES	LABORATOIRE UNITHER NORMANDY	96 306	91 585	-4,9%
COUTANCES	RJ SA CLINIQUE H.GUILLARD	9 268	6 026	-35%
COUTANCES	SOCOPA VIANDES	187 414	183 741	-2%
Total		390 061	372 767	-4,43%

5.3 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Motifs de réclamations	2015	2016	Evolution
Facturation encaissement	5	2	-60%
Produit	9	1	-88,9%
Qualite de service	8	7	-12,5%

6 BILAN DE L'ACTIVITE

6.1 LES VOLUMES D'EAU

Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.
Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.
Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.
Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, …) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, …).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 347j et ramené sur 365j afin de répondre aux exigences du décret

Synthèse des volumes (m^3) transitants dans le réseau	2015	2016
Volumes produits	0	0
Volumes importés	955 739	970 001
Volumes exportés	2 572	2 937
Volumes mis en distribution	953 167	967 064
Volumes consommés	858 299	856 913

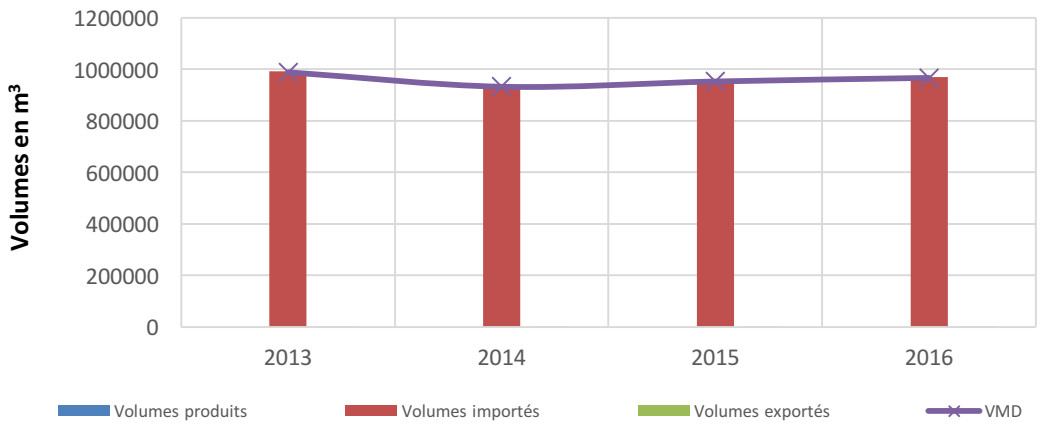

6.2 CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m^3)	2 868
Volume mis en distribution moyen/jour (en m^3)	2 649
Capacité d'autonomie (en j)	1

6.3 LE RENDEMENT DE RESEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau, ainsi que les volumes expliqués ci-après.

La moyenne nationale de rendement des réseaux d'eau potable est de 80 %.

	2012	2013	2014	2015	2016
Volume produit	0	0	0	0	0
Volume acheté en gros	931 647	991 790	935 532	955 739	970 001
Volume vendu en gros	3 079	3 008	2 786	2 572	2 937
Volume consommé autorisé*	819 930	851 279	837 842	862 410	867 116

Rendement IDM (%)	88,34	86,14	89,86	90,5	89,7

*On entend principalement par « volume consommateurs sans comptage », les volumes d'eau utilisés dans le cadre des manœuvres et essais des dispositifs de protection incendie.

Ils peuvent être complétés par les eaux de lavage des voiries, d'arrosage des espaces verts, celles des fontaines publiques, ou d'éventuelles chasses sur réseaux.

On entend par « volume de service du réseau », l'eau utilisée lors des nettoyages de réservoirs, des purges de réseaux, et par certains appareils de mesure en ligne.

La prise en compte de ces volumes dans le calcul du rendement de réseau est conforme à la règlementation.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau, une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances des réseaux.

6.4 L'Indice Lineaire de Pertes (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2012	2013	2014	2015	2016
Volume produit	0	0	0	0	0
Volume acheté en gros	931 647	991 790	935 532	955 739	970 001
Volume vendu en gros	3 079	3 008	2 786	2 572	2 937
Volume mis en distribution	928 568	988 782	932 747	953 167	967 064

Volume consommé autorisé	819 930	851 279	837 842	862 410	867 116
Linéaire du réseau	81	81	81	81	83
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	3,67	4,64	3,2	3,05	3,30

6.5 L'Indice Lineaire de volume non compte (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2012	2013	2014	2015	2016
Volume produit	0	0	0	0	0
Volume acheté en gros	931 647	991 790	935 532	955 739	970 001
Volume vendu en gros	3 079	3 008	2 786	2 572	2 937
Volume mis en distribution	928 568	988 782	932 747	953 167	967 064
Volume consommé	816 843	826 211	811 845	858 299	856 913
Linéaire du réseau	81	81	81	81	83
Indice linéaire de volume non compté	3,77	5,49	4,08	3,19	3,63

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

6.6 L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation(ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2012	2013	2014	2015	2016
Volume produit	0	0	0	0	0
Volume acheté en gros	931 647	991 790	935 532	955 739	970 001
Volume vendu en gros	3 079	3 008	2 786	2 572	2 937
Volume mis en distribution	928 568	988 782	932 747	953 167	967 064
Volume consommé autorisé	819 930	851 279	837 842	862 410	867 116
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	27,79	28,84	28,37	29,1	28,7

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur national inter services.

7 LA QUALITE DU PRODUIT

L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la règlementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

7.1 Synthese qualitative des eaux distribuees et traitees en 2016

Taux de conformité	2015	2016
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	97,5 %
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100 %

Nombre total de non conformités	2015	2016
Bactériologiques	0	1
Physico-chimiques	0	0

7.2 Conformite de l'eau distribuee

Taux de conformité	2015	2016
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	98%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100 %

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2015	2016
Bactériologiques	0	1
Physico-chimiques	0	0

Détail des non conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Escherichia coli (E. coli)	08/08/16	Bâches de Cambernon (SYMPEC)	N/100 ml	0	1	Abattoir SOVICO - réseau R1

Commentaire sur l'eau distribuée

L'eau distribuée provient d'un achat d'eau au Syndicat Mixte de Production d'Eau du Centre Manche.

Les unités de distribution de la commune sont les suivantes :

Unité de distribution	Origine de l'eau
UDI de Coutances Cambernon	Station de traitement du SYMPEC, Marchésieux
UDI de Coutances Monthuchon	Station de traitement du SYMPEC, Marchésieux

Eaux distribuées :

Les eaux distribuées sont au regard de l'ensemble des analyses effectuées de bonne qualité physico-chimique et bactériologique.

Le traitement de décarbonatation du SYMPEC permet de distribuer une eau de qualité à l'équilibre calcocarbonique avec une dureté de 15.5°F pour un ph de 8.06.

Ces résultats sont caractéristiques d'une eau à l'équilibre, moyennement calcaire. Les graphiques de suivi de ces paramètres au niveau des réservoirs de Cambernon et de Monthuchon figurent ci-dessous.

9 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

9.1 LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

	2015	2016
Nettoyage des reservoirs	6	6
Réparation fuites/casses sur conduite	13	7
Réparation fuites/casses sur branchement	13	12

Historiques des fuites (2010 – 2016)

Année	*2010*	*2011*	*2012*	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*
Nombre de fuites réparées sur les branchemer	13	8	8	19	33	13	7
Nombre de réparées sur les canalisation	26	20	8	11	24	13	12
Total	**39**	**28**	**16**	**30**	**57**	**26**	**19**

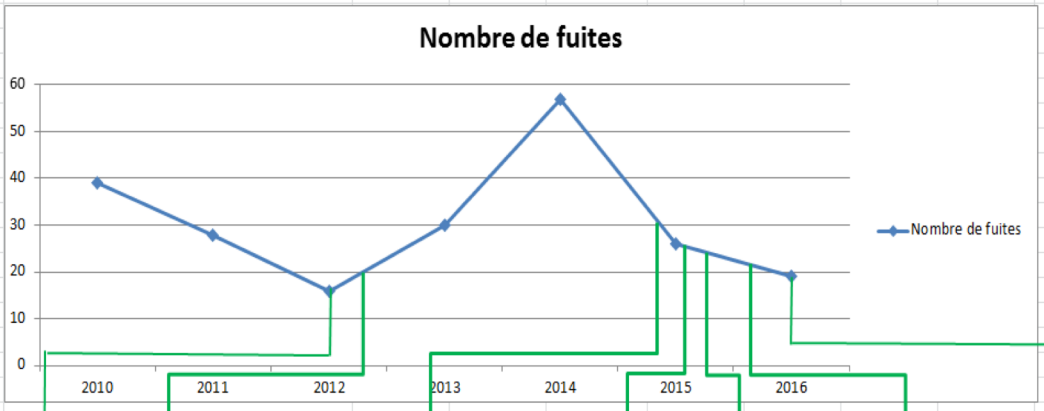

Démarrage du nouveau contrat

Installation des Prélocalisateurs de fuites

Renouvellement canalisation rue Geoffroy de Montbray

Renouvellement canalisation Rue Perthuis Trouard

Renouvllement canalisation Tour Morin

Renouvllement canalisation "Place de la Poissonerie"

Renouvllement canalisation Rue Quesnel Canvaux

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Coutances	Fonte	100	20/01/16	13 HENRI LALOI (Rue)
Coutances			08/04/16	4 SAINT MALO (Rue de)
Coutances	Pvc	63	25/07/16	0 L'ECAUDERIE
Coutances			22/08/16	27 QUESNEL MORINIERE (Rue)
Coutances			09/09/16	D99
Coutances	Fonte	150	12/09/16	D99
Coutances	Pvc	63	20/10/16	7 HENRI LALOI (Rue)

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Coutances	18/01/16	6 PALAIS DE JUSTICE (Rue du)
Coutances	22/02/16	16 REGIS MESSAC (Rue)
Coutances	22/02/16	RC01 Réseau d'eau potable de Coutances
Coutances	29/02/16	12 POISSONNERIE (Place de la)
Coutances	14/03/16	1 PAUL BOCAGE (Allée)

Commune	Date	Adresse
Coutances	21/03/16	RC01 Réseau d'eau potable de Coutances
Coutances	22/04/16	12 PARC (Rue du)
Coutances	05/07/16	86 DIVISION LECLERC (Avenue)
Coutances	07/07/16	1 MANOIR (Impasse du)
Coutances	13/07/16	3 AUX MAITRES (Ruelle)
Coutances	19/10/16	1 HENRI LALOI (Rue)
Coutances	31/10/16	6 CHATEAU PISQUINY (Rue du)

9.2 Les interventions de maintenance

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2015	2016
Entretien niveau 2	2	8
Contrôles	4	5

Tableau 1 : 10.2.Nombre d'interventions de maintenance

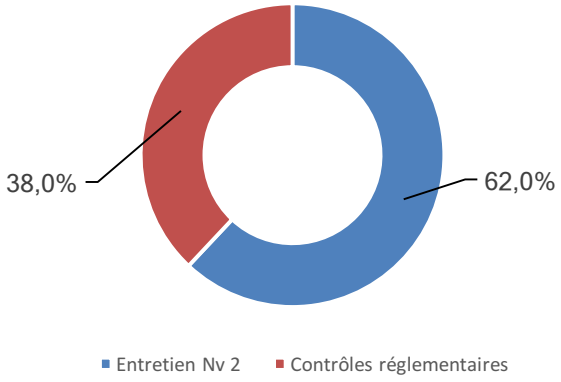

Graphique 1 :10.2 Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages …).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : Opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la **continuité de ses** caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2015	2016
Curatif	1	6
Préventif	1	2

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

10 PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Localisation	Proposition
Réseau AEP	Renouvellement canalisation Quesnel Morinière
Réseau AEP	Renouvellement canalisation Cité Louis Lemare
Réseau AEP	Renouvellement canalisation Rue Docteur Dudouyt
Rue Gambetta Boulevard Alsace Lorraine et Avenue de la République	Envisager une étude de diagnostic sur l'état des conduites et des branchements (branchement acier, résistance, état intérieur, corrosion…) : -Rue Gambetta -Boulevard Alsace Lorraine -Avenue de la république **Conduites prioritaires et très importantes pour l'alimentation en eau de la Ville de COUTANCES**
Rue du Palais de Justice	Renouvellement de la canalisation en Fonte Ø175 Longueur environ : 190 m

	Conduite importante pour la Ville de Coutances (Centre-Ville) et ancienneté de la canalisation importante 3 fuites ont été recensées et réparés sur cette canalisation. (historique depuis 2011)
Rue Milon	Réparation de fuites récurrentes sur cette canalisation (F150 et F125) Longueur environ : 250m Si des travaux de voiries ou d'effacement de réseau, il serait souhaitable de renouveler cette canalisation.
Rue Henri Laloi et Chemin des Sources	Renouvellement de la canalisation en Fonte Ø100 Longueur environ : 800 m Beaucoup de fuite sur ce secteur Ancienneté de la canalisation
Bâche de Monthuchon	Création d'un by-pass pour le réservoir de Cambernon via le réservoir de Monthuchon
Bâche de Cambernon	Prévoir la réfection du génie civil et l'étanchéité du réservoir Prévoir le renouvellement de la tuyauterie intérieure

11 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

12/05/2017

SAUR

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2016

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région	**NORD IDF NORMANDIE**
Centre	**NORMANDIE OUEST**
Département	**MANCHE**
Collectivité	**VILLE DE COUTANCES-ep**

LIBELLE En milliers d'Euros	Année 2015	Année 2016	Ecart en %
PRODUITS	**1 192,6**	**1 300,9**	**9,1**
Exploitation du service	**670,0**	**686,9**	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	**468,0**	**556,0**	
Travaux attribués à titre exclusif	**11,1**	**13,5**	
Produits accessoires	**43,5**	**44,5**	
CHARGES	**1 187,0**	**1 236,9**	**4,2**
Personnel	**174,5**	**159,2**	
Energie électrique	**1,1**	**0,6**	
Achats d'eau	**225,3**	**215,4**	
Produits de traitement		**2,0**	
Analyses	**4,1**	**6,4**	
Sous-traitance, matières et fournitures	**64,6**	**40,4**	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**12,6**	**8,5**	
Autres dépenses d'exploitation	**81,3**	**83,4**	
- Télécommunications, poste et télégestion	9,7	9,4	
- Engins et véhicules	21,1	20,4	
- Informatique	32,8	33,4	
- Assurances	4,5	4,0	
- Locaux	5,7	7,0	
- Divers	7,5	9,1	
Contribution des services centraux et recherche	**52,4**	**59,5**	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	**468,0**	**556,0**	
- Part collectivité	380,0	463,0	
- Autres organismes publics	88,0	93,0	
Charges relatives aux renouvellements	**51,0**	**51,7**	
- Pour garantie de continuité du service	4,2	5,5	
- Programme contractuel	3,5	3,5	
- Fonds contractuel	43,3	42,6	
Charges relatives investissements du domaine privé	**41,7**	**43,9**	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	**10,5**	**10,1**	
RESULTAT AVANT IMPOT	**5,6**	**64,0**	
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	**2,1**	**22,0**	
RESULTAT	**3,5**	**42,0**	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 110-015005 -505100 -01 2016120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 12/05/2017

12 SPECIMENS DE FACTURES

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
COUTANCES	004109570	015 mm				**120**	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						**120**	

SPECIMEN **FACTURE N° Simulation**

Distribution de l'eau	200,21 € HT	**211,23 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Abonnement part SAUR		11-2015 / 10-2016					20,87	5,50
Consommation part Communale		Année 2015		120	0,6800	81,60		5,50
Consommation part SAUR		Année 2015	1 à 100	100	0,8200	82,00		5,50
			101 à 120	20	0,7870	15,74		5,50

Organismes publics	26,40 € HT	**27,85 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2015		120	0,2200	26,40		5,50

Total Facture	**239,08 € TTC**

HT soumis à TVA : 226,61 €
TVA sur les débits : 12,47 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.
CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Au 1er janvier 2016, le prix de l'eau potable sur la ville de Coutances était de 1,99 € TTC / m^3.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel du délégataire sur le service public de distribution d'eau potable.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURGET,

- Monsieur FREMOND note un léger tassement du rendement du réseau.

- Monsieur le Maire lui précise qu'il se maintient globalement à 90 %. C'est un niveau excellent qu'il sera difficile d'améliorer.

- Monsieur FREMOND note que 141 compteurs ont été renouvelés en 2015 alors que 258 apparaissent avec une ancienneté d'une année dans le tableau récapitulatif.

- Monsieur le Maire n'a pas l'explication formelle sur ce point. Il est toutefois probable que le délégataire ait intégré dans les 258 compteurs évoqués ceux n'ayant pas atteint deux ans d'âge. En tout état de cause, l'essentiel est de noter le faible nombre de compteurs ayant plus de 15 ans.

- Monsieur FREMOND considère qu'une communication incitative devra être mise en œuvre pour limiter la consommation d'eau des familles coutançaises.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE quitus au rapport annuel du délégataire sur le service public de distribution d'eau potable.

Ainsi fait et délibéré.

N° 37 - EXTENSION DU MAGASIN LIDL ET TRAVAUX SUR LE RESEAU MOYENNE TENSION - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE DE LA COLLECTIVITE

ENEDIS (ex-ERDF) a sollicité la collectivité dans le cadre des travaux d'agrandissement du magasin LIDL. Du fait de ces derniers, le concessionnaire du réseau électrique est dans l'obligation de renforcer le réseau qui part du poste de transformation situé rue de la Cité Américaine.

Ces travaux étant situés sur le domaine privé de la collectivité (bien que, dans les faits, la voirie a toutes les caractéristiques du domaine public), ils nécessitent de passer une convention avec le concessionnaire pour qu'il puisse occuper ledit domaine et réaliser les travaux.

Les principaux éléments de la convention sont repris ci-après :

Parties à la convention : ENEDIS et la Ville de Coutances

Désignation de la dépendance : parcelles AD 841 et 851 (voiries de desserte de la cité), sur lesquelles seront implantées des canalisations pour une longueur d'environ 43 m et sur une bande d'un mètre de large.

Implantation du réseau sur la dépendance : l'ensemble des travaux seront réalisés par ENEDIS ou ses prestataires. Le concessionnaire devra fournir à la ville un dossier de récolement des ouvrages réalisés. Si des dommages devaient être occasionnés, le concessionaire prendrait l'intégralité des réparations à sa charge.

Exploitation et entretien des ouvrages : à charge d'ENEDIS

Dispositions financières : la mise à disposition est effectuée à titre gracieux.

Entrée en vigueur et durée de la convention : entrée en vigueur à la date de sa signature et pendant toute la durée de vie des ouvrages.

Frais d'acte : à la charge d'ENEDIS

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé évoquée ci-avant avec ENEDIS.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURGET,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé évoquée ci-avant avec ENEDIS..

Ainsi fait et délibéré.

N° 38 - CHOIX DU MODE DE GESTION DU TRANSPORT URBAIN

Conformément à l'article L1411-4 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étudier et de délibérer sur le mode de gestion du transport urbain de Coutances.

Rapport sur le choix du mode de gestion du transport urbain de Coutances

Contenu de la mission

Le gestionnaire du réseau de transport urbain de voyageurs :

- Acquiert, entretien, renouvelle le matériel roulant et les équipements nécessaires au fonctionnement du service public ;
- Gère le personnel
- Organise, planifie et assure les opérations de transports ;
- Assure les relations contractuelles et commerciales avec les usagers ;
- Assure la garde et la surveillance du matériel ;
- Apporte un conseil technique à l'autorité organisatrice de mobilité.
- Fournit, pose et entretien le mobilier urbain aux points d'arrêt

Le gestionnaire est tenu d'assurer la continuité des services, quelles que soient les circonstances.

L'offre de transport

Le transport urbain de Coutances est une nouvelle offre de service.

LE RESEAU

Le réseau sera composé d'une ligne desservant les principaux pôles d'activités de Coutances. L'itinéraire de base s'établira à environ 7 kilomètres.

Pour permettre de desservir des sites plus excentrés, il conviendra d'instaurer des variantes telles que la modulation des trajets en fonction des jours et horaires, un transport à la demande, un service de covoiturage local…

LE CADENCEMENT

Le transport urbain fonctionnera du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. Au moins un passage par heure sera prévu.

LES TARIFS

La ville de Coutances vise l'instauration d'une politique tarifaire attractive pour les usagers.

Les modes de gestion possibles

LA GESTION DIRECTE

Lorsqu'une commune gère un service public en régie, cela signifie que le service compétent pour mener à bien l'activité emprunte la personnalité de la commune, et que les moyens en matériel et en personnel sont ceux de la commune.

Les services publics locaux peuvent faire l'objet de la part des collectivités locales d'une gestion directe à travers les mécanismes juridiques suivants : la régie directe, la régie autonome et la régie personnalisée.

La régie directe :

La régie directe correspond à l'hypothèse où la collectivité gère directement le service en prélevant sur son budget les moyens financiers, et en utilisant ses propres moyens en matériel et en personnel.

La régie autonome :

Une régie est dite autonome lorsqu'elle bénéficie d'une certaine autonomie financière sans pour autant disposer de la personnalité morale. L'avantage d'une telle formule est de doter certains services d'un budget autonome. Il est ainsi plus facile de respecter l'exigence d'équilibre financier imposée au service public industriel et commercial.

La régie personnalisée :

Les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont créées et leur organisation administrative et financière déterminée par l'organe délibérant de la collectivité. Elles sont administrées par un conseil d'administration et un directeur désignés dans les mêmes conditions sur proposition du président de l'EPCI. Le budget comporte deux sections, l'une pour les opérations d'exploitation, l'autre pour les opérations d'investissement. Il est préparé par le directeur et voté par le conseil d'administration.

Analyse

Le contrat : celui-ci se traduit par un contrat d'objectif assigné au service des transports et en cas de non atteinte des objectifs, le risque d'exploitation et la responsabilité est assumée directement par la collectivité.

Le contrôle : il est assuré directement par l'autorité territoriale au sein de ses services. L'accès à l'information et au contrôle en est facilité.

Les compétences : elles doivent être maîtrisées en interne par la collectivité. Les compétences qu'il sera nécessaire de développer en interne, en matière d'achat, de développement, de commercialisation, ou d'organisation, nécessitent un « investissement » de long terme, couteux en ressources humaines.

Le coût du service : il faut distinguer les coûts d'investissement et de fonctionnement. La création d'un service de transport urbain impliquerait un investissement initial de 130 000€ (véhicules d'occasion, logiciels de gestion, équipements…), hors aménagements et mobiliers urbains. Les coûts de fonctionnement annuel sont estimés à 200 000€ (personnel, entretien, carburants, assurance, communication, commercialisation…). La collectivité assume le risque d'exploitation et ainsi le risque financier de tels engagements, sans pouvoir bénéficier d'économie d'échelle (mutualisation de chauffeurs, de matériels).

La tarification : la collectivité dispose de la responsabilité de décision sur les tarifs en vigueur et reste maître de l'équilibre entre objectifs commerciaux et objectifs de service public.

La gestion en régie permet de conserver la compétence de gestion d'un service de transport et d'en maîtriser le fonctionnement. En revanche, les contraintes relatives au fonctionnement, les compétences requises, la continuité de service à assurer, pèsent lourds sur le financement du service qui, à l'échelle communale, ne peut bénéficier des avantages de la mutualisation.

LA GESTION DELEGUEE

Une collectivité peut déléguer la gestion de ses services publics à une personne morale de droit privé à objet commercial, à une association, à un organisme mixte ou à une personne morale de droit public.

La gestion déléguée à une personne morale de droit privé prend la forme d'un contrat qui a pour objet et pour effet de déléguer une part plus ou moins grande d'une activité de service public prise en charge par une collectivité locale à un tiers. Il existe différentes catégories de contrats qui permettent à une collectivité de confier la gestion d'un service public à une entreprise, les suivantes méritant d'être étudiées dans le cas présent : le contrat de concession et le contrat de marché de service public.

La délégation de service public suppose que la rémunération du délégataire dépend substantiellement des résultats de l'exploitation du service. Le délégataire supporte donc un risque d'exploitation.

Dans le contrat de marché de service public, la collectivité rémunère le prestataire selon des modalités préalablement définies. Cette rémunération ne varie pas en fonction des résultats d'exploitations, le prestataire ne supporte donc pas de risque.

Analyse

Le contrat : la collectivité peut transférer les risques d'exploitation dans le cadre d'un contrat de concession. Le contrat veille à organiser les relations contractuelles et contraint le prestataire à atteindre des objectifs quantitatifs et qualitatifs. La collectivité conserve la maîtrise de l'offre de transports.

Le contrôle : il est assuré par la collectivité sur la base de rapports dont le contenu est précisé dans le contrat de concession ou de marché public.

Les compétences : celles requises par le service de transport sont apportées par le prestataire. Les compétences sont confirmées, diversifiées et enrichies des expériences du prestataire. La mutualisation des compétences permet également d'être profitable à la collectivité. En revanche, le manque de compétences en interne peut rendre difficile l'appréciation de la qualité du service et l'évaluation des résultats d'exploitation.

La tarification : la collectivité maintient dans tous les cas la responsabilité de la décision sur les tarifs en vigueur et l'équilibre entre objectifs commerciaux et objectifs de service public.

Le coût du service : la collectivité bénéficie des économies d'échelle du prestataire, de son réseau professionnel et du développement de ses services notamment en matière de commercialisation, de billettique… Le service doit en être moins couteux pour la collectivité.

Dans le cadre d'une délégation de service public, le prestataire assume un risque financier sur l'exploitation et cherche donc à optimiser les coûts d'exploitation et rendre attractif le service de transport.

Conclusion

La gestion déléguée semble plus appropriée à la ville de Coutances. En particulier, la délégation de service public permet d'externaliser le risque financier dans son ensemble : pas d'investissements en matériel, pas d'embauches, peu ou pas de risques d'exploitation. Il est nécessaire de rappeler dans ce choix que la mise en place d'un transport urbain revêt un caractère expérimental et que les services municipaux n'ont pas cette expérience.

Déléguer cette gestion à un prestataire expérimenté permettra également de disposer d'une offre plus adaptée à l'intermodalité et ainsi de s'intégrer pleinement et plus simplement dans les réseaux interurbains et régionaux.

****

Au regard de cette analyse, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la délégation de service public comme mode de gestion du transport urbain
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires du contrat de concession qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame LAINÉ,

- Monsieur Le Maire précise que le circuit projeté s'étend sur environ 7 kms, du pont de Soulles à la route de Saint Lô. Il correspond à une boucle qui permettra d'éviter les simples allers et retours. Des dessertes complémentaires seront organisées.

- Madame GALLET-MOREEL demande si le futur pôle de santé sera desservi.

- Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise le calendrier de l'opération :
  * lancement de la consultation : septembre/octobre 2017
  * signature du marché avec le délégataire : mars 2018
  * ouverture de la ligne : septembre 2018

- Monsieur FREMOND aurait souhaité des rencontres avec les collectivités de taille comparable à Coutances et ayant mis en œuvre un circuit de transport collectif.

- Il est précisé que de nombreuses consultations ont été effectuées. Il est difficile de trouver des collectivités et projets comparables même s'il est toujours intéressant de s'enrichir des expériences mises en œuvre.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur LEFEVRE s'abstenant

- APPROUVE la délégation de service public comme mode de gestion du transport urbain
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires du contrat de concession qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré.

N° 39 - CREATION DE LA COMMISSION PREVUE A L'ARTICLE L1411-5 DU CGCT POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU TRANSPORT URBAIN

Après décision favorable du conseil municipal sur la gestion en délégation de service public du transport urbain (à confirmer en séance), il est procédé à une publicité et à un recueil d'offres dans les conditions prévues à l'article 36 de l'ordonnance n°2016-65.

Les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée de l'autorité habilitée à signer le contrat de concession (le Maire) ou son représentant, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer le contrat de concession engage librement toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présentée une offre. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection de ces cinq membres titulaires et de ces cinq membres suppléants.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame LAINÉ,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer une commission pour la délégation de service public du transport urbain et DESIGNE les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Président Yves LAMY	Josette LEDUC
Sophie LAINE	Alain SALMON
DidierFREMOND	Christelle TOUATI
Delphine FOURNIER	Pascal LANGLOIS
Nadège DELAFOSSE	Françoise GODIN
Denis BOURGET	Catherine MARTINEL

Ainsi fait et délibéré.

N°40 - SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions suivantes :

Propriétaire	Propriété	Nature des travaux	Montant retenu pour la subvention	Subvention
M. et Mme BOURGET Denis 29, rue du Palais de Justice 50200 Coutances	29, rue du Palais de Justice 50200 Coutances	Remplacement de menuiseries	24 251,29 €	1 000,00 €
Mme LE MEUR Coralie 64, rue Saint-Pierre 50200 Coutances	64, rue Saint-Pierre 50200 Coutances	Ravalement de façade	3 625,21 €	543,78 €
Mme SAVARY Elisabeth 9, rue de la Roquelle 50200 Coutances	9, rue de la Roquelle 50200 Coutances	Remplacement de menuiseries	4 030,00 €	604,50 €
Mme LEFEVRE Dominique 15, rue Gérard Gaunelle	15, rue Gérard Gaunelle	Remplacement de menuiseries	4 621,96 €	693,29 €

50200 Coutances	50200 Coutances			
Mme HUREL Paulette 12, impasse du Serpolet 50200 Coutances	12, impasse du Serpolet 50200 Coutances	Remplacement de menuiseries	2 699,99 €	405,00 €
M. et Mme LETERRIER Jérôme 5, rue du Docteur Guillard 50200 Coutances	5, rue du Docteur Guillard 50200 Coutances	Remplacement de menuiseries	7 115,16 €	1 000,00 €
Mme BOURDAIS et M. BOURDIN Jean-Dominique 47, rue de la Mare 50200 Coutances	47, rue de la Mare 50200 Coutances	Ravalement de façade	23 320,27 €	1 000,00 €
M. et Mme HELAINE Daniel 80, avenue Division Leclerc 50200 Coutances	80, avenue Division Leclerc 50200 Coutances	Remplacement de menuiseries	4 131,38 €	619,71 €
SCI QUEENSTOWN 1, avenue de Verdun 50200 Coutances	1, avenue de Verdun 50200 Coutances	Ravalement de façade	13 268,20 €	1 000,00 €

Le récolement des travaux a été effectué sur place le 12 juin 2017.

A noter que la demande du cabinet FAUDAIS pour un appartement situé 8, rue Geoffroy de Montbray, a fait l'objet d'un avis défavorable, les prescriptions émises par l'architecte des bâtiments de France n'ayant pas été respecté.

******

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur SALMON,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Messieurs BOURGET et BOURDIN ne prenant pas part au vote

APPROUVE le versement des subventions ci-avant mentionnées.
Ainsi fait et délibéré.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire évoque la séance du 30 juin 2017 relative à la désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales. Il a été convenu qu'une liste commune serait soumise au vote. Elle sera composée comme suit :

Titulaires :
LAMY Yves
PASERO Sylvie
LEDUC Josette
DELAFOSSE Nadège
LESAUVAGE Christian
ROBIN Maurice-Pierre
SALMON Alain
LANGLOIS Pascal
RAPILLY Jean-Pierre
LE MIERE Maud
SAVARY Etienne
HEFSI Hocine
LEFEVRE Didier
FREMOND Didier
GALLET-MOREEL Caroline

Suppléants :
LAINÉ Sophie
GODIN Françoise
LEPERCHOIS Xia
LEGRAVEY Isabelle
TOUATI Christelle

* Répondant à Madame GALLET-MOREEL, Monsieur le Maire confirme que le permis de construire accordé à l'enseigne LIDL pour son projet de l'avenue Division Leclerc fait l'objet d'un recours en annulation à l'initiative de la SA MARFRANCA (Intermarché). Le débat juridique porte essentiellement sur la surface à prendre en compte pour justifier ou non la consultation de la commission départementale d'aménagement commercial imposée à partir de 1 000 m².